



Saint-Martin de Fenollar. Éléments d'historiographie et apports des documents écrits

Aymat Catafau

► To cite this version:

Aymat Catafau. Saint-Martin de Fenollar. Éléments d'historiographie et apports des documents écrits . [Rapport de recherche] UPVD-INRAP. 2015. hal-01185280

HAL Id: hal-01185280

<https://univ-perp.hal.science/hal-01185280>

Submitted on 19 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une meilleure connaissance de l'histoire du site de Saint-Martin de Fenollar ne peut reposer que sur une stricte mise à jour historiographique¹, essayant de faire la part des informations certaines et des approximations ou des raccourcis historiques, philologiques ou même archéologiques qui se sont multipliés depuis le début du XIXe siècle, sans interruption jusqu'à nos jours.

Beaucoup des écrits du XIXe siècle n'apportent que peu d'informations. Plusieurs sont fort imaginatifs, et, quoique scientifiquement peu assurés, très instructifs du point de vue ethnologique, certains reprennent des informations non vérifiées, parmi la répétition des rares documents historiques incontestables.

Il nous a paru indispensable dans une première partie de faire la part des certitudes et des hypothèses à propos de l'église Saint-Martin et du lieu de Fenollar, qui ont donné lieu à tant de spéculations qu'il convient d'y faire un peu de lumière. La présentation des objectifs de la fouille et de ses résultats pourra y gagner en clarté.

Nous avons ensuite recherché les documents inutilisés jusqu'ici, c'est-à-dire ceux des XIVe-XVIIIe siècles concernant le terroir de Fenollar, ses mas, ses activités, ses seigneurs et ses habitants. Les informations que nous y avons recueillies formeront la seconde partie de cette étude.

1. Débats historiographiques autour de Saint-Martin de Fenollar

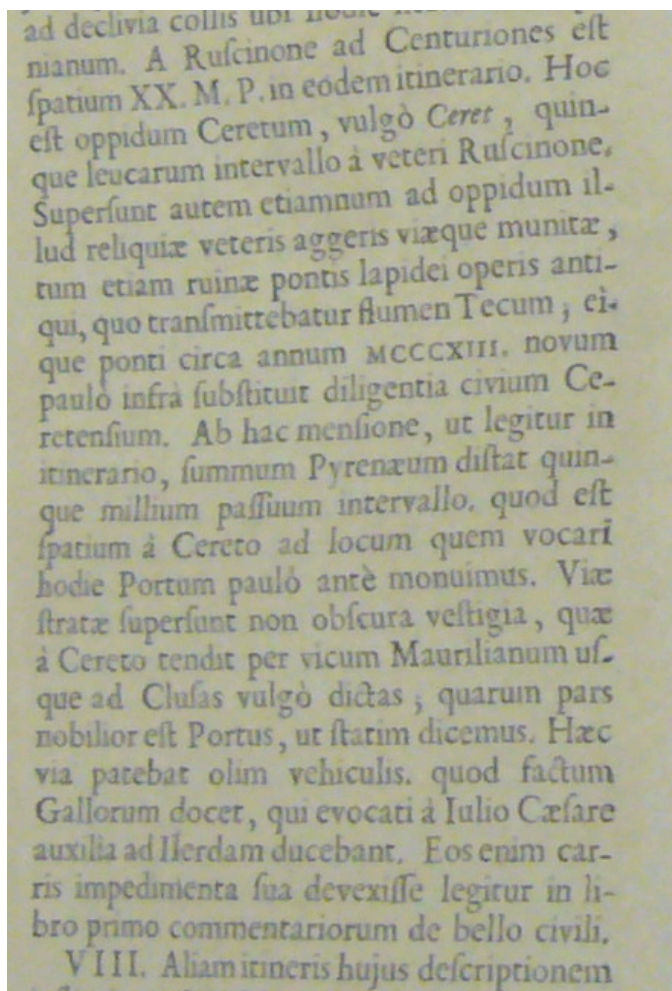
Saint-Martin de Fenollar fait partie des quelques lieux du Roussillon à avoir très tôt attisé la curiosité et, il faut le dire, l'imagination des historiens. Les débats ont porté essentiellement sur deux points : l'identification de ce lieu avec la station *Ad Centuriones* de l'Itinéraire d'Antonin et l'interprétation du toponyme « La Magout » ou « La Mahout » attaché au lieu-dit où se trouve l'église.

1.1 À la recherche d'*Ad Centuriones*

En 1685, Pierre de Marca, dans la *Marca Hispanica* est, à notre connaissance, le premier à proposer une restitution du tracé de la *Via Domitia* en Roussillon. Son propos étant de justifier l'annexion du Roussillon, et au delà même, de rappeler que la *Marca Hispanica* incluait les comtés de la Vieille Catalogne, sous domination franque aux IXe-XIIe siècles, il revient aux auteurs antiques et à la division entre *Hispania* et *Gallia*. Strabon, Silius Italicus et Pline placent cette limite aux Pyrénées et à l'est au promontoire de Vénus qui s'avance dans la mer Méditerranée. Après avoir longuement évoqué le lieu de Veneris ou Aphrodisio, entre Collioure et Cap Béar (chapitres IX et X, col. 40-48), Pierre de Marca s'intéresse aux Trophées de Pompée, cette autre limite entre Gaule et Hispanie. Il analyse

¹ Je dois bon nombre des textes du XIXe siècles cités ci-après à l'amabilité de Marie Grau et à la richesse de sa bibliothèque. Ce petit travail a bien profité des discussions passionnées que j'ai eues avec elle sur le monde intellectuel roussillonnais du premier XIXe siècle, dont elle a une connaissance approfondie.

l'itinéraire d'Antonin (chapitre X, col. 48 et suiv.). Pour sa partie finale, il dresse la liste des stations : *Ad Vigesium*, *Combustam*, *Ruscinonem*, *Ad Centuriones*, *Ad Summum Pyrenæum*, *Iuncariam*. Marca propose pour la première station, juste à vingt mille pas de Narbonne, le lieu des Cabanes de Fitou, « sur la rive de l'étang, face à Leucate » ; pour le second, *Ad Combustam*, à quatorze mille pas, il propose Rivesaltes, où un pont permet de franchir l'Agly. De là on doit aller, dit Marca, à *Ruscino*, à une distance de six mille pas. Marca continue : « De *Ruscino* à *Ad Centuriones* la distance est de vingt mille pas sur cet itinéraire. Il s'agit de la ville de Céret, à cinq lieues de l'antique *Ruscino* ». La proximité entre les deux mots (*Centuriones*-*Ceretum*-Céret) oriente Marca vers ce lieu². Il ajoute que subsistent près de là de vieux aménagements et une voie, ainsi que les ruines d'un pont de pierre de construction antique, remplacé en 1313 par le pont nouveau. « Selon l'itinéraire, continue Marca, la distance de *Ad Centuriones* au *Summum Pyrenæum* est de quinze mille pas, qui est la distance entre Céret et le lieu appelé aujourd'hui Le Perthus. On voit des vestiges de la voie antique qui allait de Céret en passant par Maureillas jusqu'aux Cluses... » (Cf. annexe 1).



Marca, se fondant sur une autre description de l'itinéraire (la Table de Peutinger) dont il critique les données numériques, indique que la station *Ad Stabulum* aurait pu se trouver au Boulou, sans doute sur la base de l'homophonie des deux noms.

Dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*, d'Anville, en 1760, revient sur la proposition de

² On le voit, Marca ne propose pas de placer *Ad Centuriones* au lieu de Fenollar, et n'écrit même jamais son nom, contrairement à ce qu'avait Ménétrier (Ménétrier 1870 ; 246).

Marca, dont il critique la méthode (chercher un lieu actuel important pour y placer les stations romaines, manipuler les toponymes et les distances) et dont il démontre le caractère illogique (pourquoi remonter la vallée du Tech jusqu'à Céret pour revenir ensuite sur ses pas jusqu'à celle menant au Perthus ?). Sans identifier un lieu précis, il propose de placer la station *Ad Centuriones* (qu'il suppose une halte très modeste) à l'endroit où la route quitte les bords du Tech, face à la vallée menant à Bellegarde, qui est, dit-il, le *Summus Pyrenæus* (Cf. annexe 2). Sa vision, limitée sans doute par une méconnaissance totale du terrain, est plus logique que celle de Marca, et sa proposition d'un virage de la voie au niveau de la vallée de Bellegarde (vallée de la Rom) se rapproche des réflexions des auteurs postérieurs. Comme Marca, il propose de placer la station *Ad Stabulum* au Boulou, dont il croit que le nom garde le souvenir (*staBULUm* = Boulou).

NOTICE DE LA GAULE. 223

& la Table font d'accord à marquer v. Ce n'est donc pas sans fondement, que ce qu'on doit prendre pour une simple station, selon l'idée qu'en donne le nom *ad Centuriones*, doit être placé en-deçà de Céret, dans un lieu où il existe d'anciens vestiges, sur le bord du Tech, à l'endroit précisément où il faut quitter le bord de cette rivière, pour suivre un vallon qui conduit en montant jusqu'à Bellegarde. Les distances indiquées par l'Itinéraire & par la Table, n'ont rien que de convenable par cette position; & la dénomination même ne devoit pas paroître applicable à un lieu de quelque considération, parce qu'elle ne désigne d'autre lieu qu'une station, dans l'ordre de celle que l'Itinéraire place sur la même route sous le nom *ad Stabulum*, & qui est presque aussi voisine des Pyrénées.

Mar. Hispan.
lib. I, cap. II.
Hist. natur. de
Languedoc, pag.
119, & 122.

AD CENTURIONES. Ce lieu est marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Ruscino* & le *Summus Pyrenæus*; & la distance est indiquée xx à l'égard de *Ruscino*, & v à l'égard du passage de la montagne. Dans la Table Théodosienne, le même lieu paroît nommé *ad Centenarium*; & la distance du *Summus Pyrenæus* y est également v, & en partant d'*Illiberis*, qui est en position plus immédiate que *Ruscino*, elle est marquée xii. M. de Marca, & M. Astruc, veulent établir à Céret cette station *ad Centuriones*, ou *ad Centenarium*. J'ai souvent remarqué, que pour donner une place à quelque lieu cité dans les anciens monumens, on s'adressoit par préférence aux lieux qui figurent actuellement plus que d'autres, sans trop examiner si les circonstances qui amènent la citation du lieu conviennent à ce choix; ou si elles ne conviennent point, on entreprend de les réformer. Par exemple, on propose ici de lire *ad Ceretanum*, quoique Céret n'ait aucun rapport aux *Ceretani*, habitans de la Cerdagne au-delà des Pyrénées. On substitue xx à xii dans la Table, pour la distance à compter d'*Illiberis*, sans faire attention qu'étant marquée xx dans l'Itinéraire à l'égard de *Ruscino*, elle ne sauroit être la même pour *Illiberis* que pour *Ruscino*, puisqu'*Illiberis* est entre *Ruscino* & *Centuriones* ou *Centenarium*. En courant jusqu'à Céret depuis *Illiberis*, on ne prend pas garde, que peu au-delà de ce qui fait la moitié du chemin, la route est arrivée au point de se trouver par le travers de Bellegarde, qui est le *Summus Pyrenæus*, & que s'avancer jusqu'à Céret, c'est laisser Bellegarde fort loin derrière soi. Il faut ajouter, que dans cet éloignement de Céret, le retour jusqu'au *Summus Pyrenæus* excédera sensiblement la distance, sur laquelle l'Itinéraire

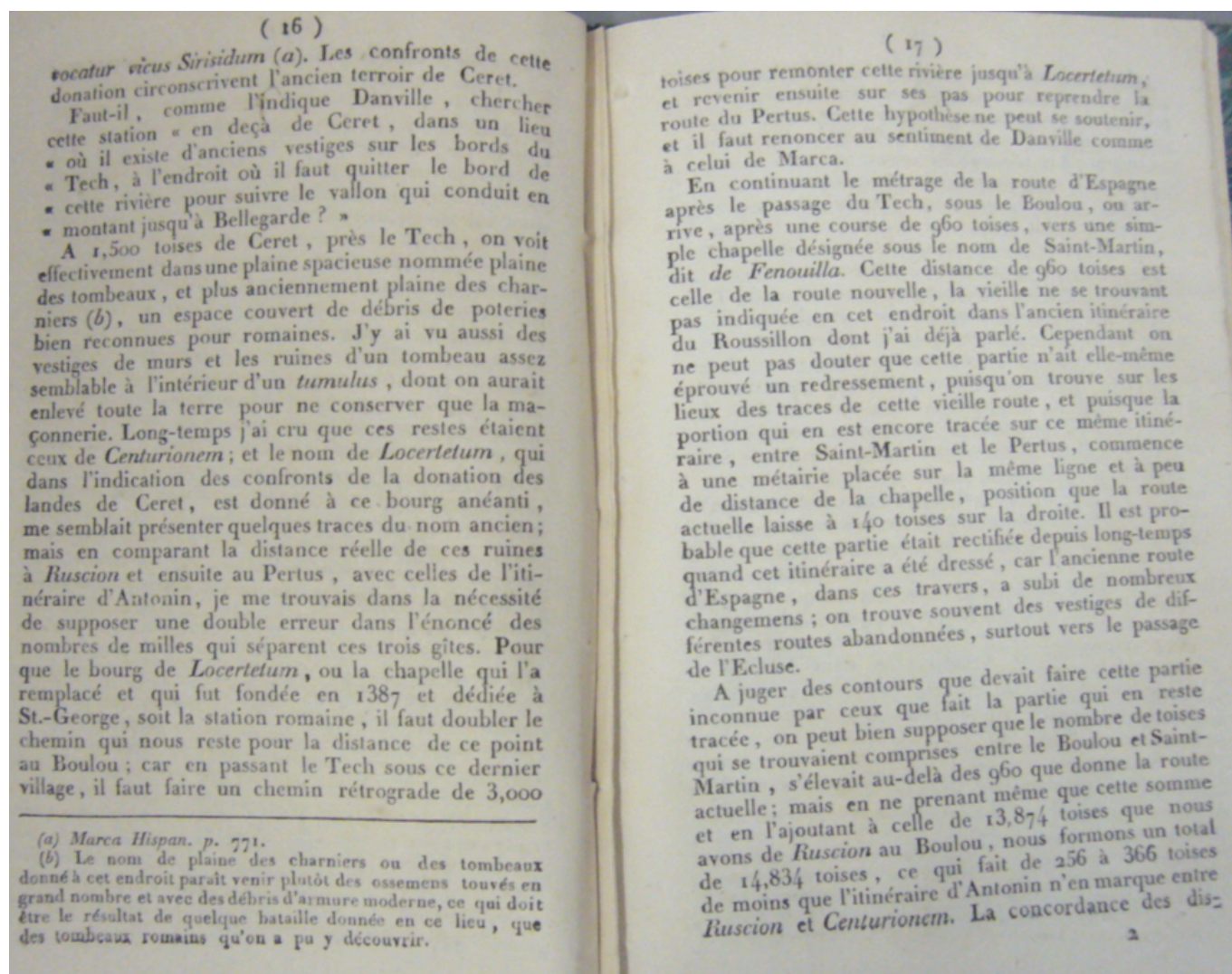
NOTICE DE LA GAULE. 223

& la Table sont d'accord à marquer v. Ce n'est donc pas sans fondement, que ce qu'on doit prendre pour une simple station, selon l'idée qu'en donne le nom *ad Centuriones*, doit être placé en-deçà de Céret, dans un lieu où il existe d'anciens vestiges, sur le bord du Tech, à l'endroit précisément où il faut quitter le bord de cette rivière, pour suivre un vallon qui conduit en montant jusqu'à Bellegarde. Les distances indiquées par l'Itinéraire & par la Table, n'ont rien que de convenable par cette position; & la dénomination même ne devoit pas paroître applicable à un lieu de quelque considération, parce qu'elle ne désigne d'autre lieu qu'une station, dans l'ordre de celle que l'Itinéraire place sur la même route sous le nom *ad Stabulum*, & qui est presque aussi voisine des Pyrénées.

D.-M.-J. Henry en 1820 est le premier érudit³ à évoquer le lieu de Fenollar, son nom et les

³ D. M. J. Henry (1778-1850), historien polygraphe, a commencé sa carrière de bibliothécaire et d'archiviste dans les Basses-Alpes où il revint à la fin de sa vie. Pendant les quelques décennies qu'il passa

vestiges qui y étaient associés, et il propose pour la première fois son identification avec la station *Ad Centuriones* de l'Itinéraire d'Antonin. Réfutant les propositions de Marca et la facilité avec laquelle il jonglait avec les données chiffrées des itinéraires, Henry revient à une mesure précise des distances, et à une vision logique des tracés. Surtout il accompagne ses propositions d'une excellente connaissance du terrain, et en cela il est vraiment pionnier. Écartant Céret, pour les mêmes raisons que d'Anville, et rappelant aussi que son nom en était *Sirisidum* dans les premiers diplômes carolingiens, puis rejetant la « Plaine des Tombeaux » située 1500 toises (env. 2,7 km) avant Céret (dont il suppose qu'il s'agit de l'idée qu'avait d'Anville pour *Ad Centuriones*), Henry propose, à moins de 2 km du Boulou, le lieu où se trouve la chapelle Saint-Martin « *de Fenouilla* » (Henry 1820 ; 17, **annexe 3**) ; il y avait là le tournant de la vieille route menant au Perthus, déjà redressée à son époque, mais toujours visible. Il juge les concordances de distances assez exactes avec celles données par l'itinéraire d'Antonin. Interprétant *Ad Centuriones* (It. d'Antonin) et *Ad Centenarium* (Peutinger) comme le lieu de garnison d'un centurion, il met en relation ce qui, à son avis, devait être un poste de surveillance avec la proximité des forts des Cluses (« hautes et basses Écluses », *Clusae* ou *Clausurae*).



dans les Pyrénées-Orientales, il a publié la première *Histoire du Roussillon*, puis le *Guide en Roussillon*, ouvrages désormais classiques.

Un argument de poids en faveur de l'identification de Saint-Martin de Fenollar (ou d'un lieu de ses environs immédiats) avec la station *Ad Centuriones* est qu'en 844 la première charte conservée mentionnant l'église de Fenollar indique précisément « *cum ecclesia Sancti Martini ad ipsas Felonicas in via quæ discurrit ad ipsas Clusas* ». On dira que le IXe siècle est loin de l'époque de l'itinéraire d'Antonin, mais on se souvient que les *Clausurae* sont encore occupées par une garnison qui verrouille le passage sur la voie antique, lors de l'expédition de Wamba, en 672⁴. Il est donc probable que les Francs, sur le chemin de Girona ont dû, entre 759 et 785, se rendre maîtres des *Clausurae*, ou tout au moins s'assurer de leur abandon comme place forte. En tout cas préciser que *Felonicas* se trouve sur la route qui va aux Cluses c'est confirmer que la voie antique passait par là, en direction des Cluses, le lieu de passage obligé de la voie et l'étape suivante après *Felonicas*.

Les autres arguments d'Henry sont moins convaincants, mais ils ont une certaine importance dans la genèse d'un débat presque bi-séculaire sur le statut de l'église et de ses fresques. Nous les exposerons dans le point suivant.

1.2 Le bois de *La Mahut*, le mas de *La Mahut*, et l'église de *La Mahut* ?

Dès les premières décennies du XIXe siècle, le nom de *La Mahut* (écrit parfois *La Mahout* ou *La Magout*), sous lequel sont dénommés le bois voisin et le mas qui touche à l'église Saint-Martin, devient l'objet d'une querelle historique dont les échos se prolongent jusqu'à nos jours.

La plus ancienne mention que j'ai trouvée de ce toponyme est celle, sous une forme déformée et interprétée, donnée par D.-M.-J. Henry en 1820 (*l'Hamah-houd*). Henry remarque que la chapelle Saint-Martin, quoique isolée, est le centre d'une paroisse (une commune encore à cette époque) qui réunit un habitat dispersé sur un assez vaste territoire. Selon lui, comme il n'y avait sans doute jamais eu de village et de population agglomérée en ce lieu, c'est que cet endroit a été un chef-lieu, celui d'une juridiction ancienne. Pour lui « le nom d'église de *l'Hamah-houd*, sous lequel on désigne vulgairement cette chapelle » prouve que les Sarrasins avaient établi « un poste » à cet endroit, à l'imitation des Romains. Dans une note, Henry assure que c'est sous cette orthographe qu'un correspondant lui a écrit le nom de « ce quartier » (au sens de terroir). Selon les « contes populaires » cette église aurait été une mosquée. Henry imagine qu'un musulman du nom de Mahomet aurait été ici chef de poste, et, ayant été tué dans les guerres entre Goths et Sarrasins, « le pays prit le nom de *Mahmoud* ». Henry reconnaît que l'église n'a rien de sarrasin, et que la qualification de mosquée est fréquente dans cette contrée pour les vieilles églises.

La seule information objective à retenir de cette page est le nom attribué aux terres qui voisinent avec l'église et sans doute aussi à l'église, qu'on peut écrire « *La Maüt* »

Presque contemporain de cet écrit, le cadastre napoléonien, dont le plan est daté de 1823, montre, au sud-est de l'église Saint-Martin, un vaste quartier, composé des parcelles 277 et 245, entre le « canal d'arrosage » et le « chemin du Pla de l'Arque à Saint-Martin » (Annexe 4). Ce quartier est identifié sous le nom « *La Magout* »⁵, qui apparaît comme une déformation du mot « *Maüt* » ou « *Mahut* », prononcé « *Mahout* » en catalan.

⁴ Ponsich 1981
⁵ ADPO, 2J127/106.



Dès 1832, Pierre Puiggari⁶, dans le *Publicateur du département des Pyrénées-Orientales*, attaché à combattre les théories qui mettaient les Sarrasins à l'origine de toutes

⁶ Pierre Puiggari (1768-1854) a émigré pendant la Révolution ; il revient à Perpignan sous la Restauration. Successivement professeur d'humanités puis principal du collège de Perpignan, il est une des figures intellectuelles de la ville pendant le premier XIXe siècle. Il a beaucoup écrit sur les inscriptions romaines et les monuments antiques du Roussillon. Il a dressé l'épiscopologie des évêques d'Elne. Son intérêt s'est aussi porté vers la langue catalane, dont il a publié une grammaire. On le retrouve sous les traits de M. de Peyrehorade, un érudit ridicule, dans la *Vénus d'Ille* de Prosper Mérimée. Puiggari avait corrigé certaines erreurs sur le Roussillon contenues dans les *Notes d'un voyage dans le Midi* du premier inspecteur général des Monuments Historiques, qui se vengeait avec féroce.

les étrangetés archéologiques, note que la chapelle de Saint-Martin de Fenollar est appelée sur les lieux « l'église de la *Mahut* (pron. *Maoût*) » (Annexe 5). Puiggari signale que ce nom ne se retrouve pas dans les actes de ventes et les terriers anciens consultés, et remontant au XIV^e siècle⁷. Il en déduit que ce nom n'est probablement pas ancien. Puiggari conteste l'interprétation d'Henry, l'origine arabe du mot (« *Hamahout*, lequel signifie : *enceinte fortifiée*. »⁸). Il note que la qualification d'enceinte fortifiée se serait bien mieux appliquée aux Cluses, et que, par ailleurs, nulle part dans la région les noms antiques n'ont été remplacés par des noms arabes, ni à *Vulturaria* (Ultrera) ni à *Sordonia* (torre Sardana), alors qu'il n'y a aucune trace de fortification autour de Saint-Martin. Il propose de chercher, plus naturellement, l'origine étymologique des noms dans la langue du pays. Ainsi il lui paraît plus acceptable de supposer que le nom *Mahut*, *Mahaut*, *Maaut* est un nom de femme chrétien, l'ancien nom de Mathilde. Nom qui « a été usité parmi nous, témoin une de nos vicomtesses de Castelnau, appelée *Maaut* dans une charte de 1157⁹ ». Puiggari suppose que ce nom, attesté par le nom du mas voisin (*lo Mas de la Mahut*), fut d'abord celui du mas, et d'une de ses propriétaires, une dame Mahaut, et qu'il aurait ensuite passé à l'église voisine, finissant dans le langage commun par remplacer son vocable.

⁷ Il s'agit sans doute des fonds que nous avons nous même consultés et dans lesquels nous avons été contraints de faire le même constat, voir ci-dessous.

⁸ Cette interprétation d'*Hamahout* n'est pas celle donnée par Henry en 1820, qui, on l'a vu, en faisait une déformation de Mahomet. Puiggari fait-il ici allusion à un autre texte, publié entre 1820 et 1832, où Henry aurait donné cette nouvelle traduction du toponyme ? Nous n'avons pu trouver de trace d'un tel écrit, et aucun de ceux qui ont étudié Fenollar avant nous n'en fait mention. Peut-être Henry a-t-il développé cette théorie dans des conversations, des correspondances privées ou des conférences ? Il ne nous semble pas possible que Puiggari ait imaginé cette interprétation du toponyme, mais nous sommes dans l'incapacité d'en donner la source.

⁹ Puiggari renvoie à la *Marca Hispanica*, on peut compléter la référence : *Marca Hispanica, Appendix*, col. 1321, acte n° 427, Dédicace de l'église du monastère d'Arles (-sur-Tech), « Guillelmo de Castronovo Vicecomite cum matre sua Maaut ».

journal, devront les adresser, *franco*, à madame Fanny Richomme, Directrice du *Journal des Femmes*, quai des Augustins, n° 55, à Paris.

VARIÉTÉS.

Suite de la dissertation sur les Sarrasins..

II. ARTICLE.

(V. le n° précédent)

Tours de Signaux. Ces tours qui s'élèvent sur plusieurs pics de nos Pyrénées, passent vulgairement pour des tours de signaux bâties par les Sarrasins. Il consiste cependant par le témoignage de Tite-Live, que celles de même nature qu'on leur attribue en Espagne, existaient déjà avant la 2.^e guerre punique. Il n'est pas moins avéré que l'on construisait de ces espèces de forts sous le Bas-Empire, et que leur principal usage était d'offrir un asyle dans un moment de danger aux paysans et au bétail des villages voisins. (Gibbon, to. 7).

Le genre de construction de nos tours n'atteste pas plus que l'histoire qu'elles soient l'ouvrage des Mores; rien ne dit qu'elles aient dû servir précisément à transmettre des signaux (qui, du reste, n'aurait pas formé une ligne toujours suivie). Nous avons même des preuves du contraire dans nos archives. On y voit, par exemple, que les tours de *Madalah* et de la *Massana* étaient destinées à la défense du pays, et que cette dernière, qui protège le col qui porte son nom, avait été construite par ordre de Jacques I.^{er}, Roi de Majorque. (Arch. du domaine, Ric. 5. Cartulaire de Collioure.)

Forteresses. La chapelle de St-Martin de Fenollar, à une demi-lieue au delà du Bolo, est vulgairement appelée sur les lieux, l'église de la *Mahut* (pron. *Maout*). Cette dénomination étrange a été cherchée en vain par deux laborieux et habiles scrutateurs dans les actes de vente des propriétés, sises au territoire de St-Martin et dans les terriers seigneuriaux de ce lieu, en remontant jusqu'au 14.^e siècle. Il n'est pas donc probable qu'elle soit bien ancienne.

M. Henri en juge autrement : il la reporte au tems des Sarrasins, persuadé que c'est le mot arabe *Hamahout*, lequel signifie : *enceinte fortifiée*.

Mais d'abord, pourrait-on lui dire, pourquoi ce nom se serait-il ainsi conservé, lorsque le pays n'en offre pas un autre de pareil? Les Sarrasins auraient bien pu le donner au château de *La Clusa*, * mot latin qui a la même signification que le mot arabe, et cependant cet ancien nom ne s'est jamais perdu; il en est de même des châteaux de *Valturaria* (Utrera), de *Sordonia* (torre Sardana) et autres, à peine altérés dans la langue vulgaire seulement, après tant de siècles.

En second lieu, pour qu'une étymologie présente quelque degré de certitude ou de probabilité, il ne suffit pas que le mot où on le prend soit significatif, il faut encore que les faits en justifient le sens. C'est-là une règle dont on ne saurait contester la justesse (V. *Formation mécanique des langues*, to. 2.)

* C'est bien abusivement que le nom de la *Clusa* ou *Cluse* a été changé en celui de l'*Écluse*, qui ne se rapporte à rien. D'autres lieux portent ce nom, en Catalogne, en Provence, en Savoie, en Italie, et il leur vient de leur position exprimée par le mot latin *Clusa* de claudere.

Or, il n'y a auprès de la chapelle ni dans tout le territoire de St-Martin aucune trace de fortification; point de monument historique, point de tradition ni de souvenir qui atteste qu'il y en ait jamais existé.

L'art étymologique nous prescrit aussi de chercher l'origine des noms dans la langue du pays même, à moins qu'il n'y ait quelque raison connue de la chercher dans une autre langue (*Ibid*).

D'après ce principe, non moins certain que le précédent, nous rencontrerons peut-être mieux en parlant de la supposition que *Mahut*, *Mahaut* ou *Maout* n'est qu'un nom de femme et un nom chrétien. C'est en effet l'ancien nom de *Mathilde*, féminin de *Matthieu*. (V. *Roquefort*, *Dictionnaire de la langue Romane*). Ce nom qu'on lit plus d'une fois dans l'histoire de France a été usité parmi nous, témoin une de nos Vicomtes de Castelnau, appelée *Maout* dans une charte de 1157. (*Marca Hispanica*).

Près de la chapelle qui nous occupe, il y a une ferme nommée *la Mas de la Mahut*. On doit présumer que cette ferme a été bâtie ou possédée par quelque dame Mahaut, qui lui a laissé son nom, et que ce nom s'étant communiqué par abus à l'église voisine, a remplacé, dans le langage ordinaire, celui du St-Patron, qu'on n'a jamais cessé d'y vénérer cependant. Cette interprétation me paraît très-naturelle. Mais de quelque manière qu'on l'envisage, il me suffira toujours d'avoir prouvé, comme je l'espère, le peu de fondement de la spécieuse étymologie sarrasine.

Une forteresse, dont l'existence autrement établie sur de doctes conjectures, reçoit tous les jours, sans contradiction, les honneurs d'une origine moresque : c'est notre *Castillet*. Combien de gens du pays, combien de voyageurs ne sont-ils pas persuadés de la vérité de cette origine ! et cela, par la seule raison que cette vieille forteresse est dans le genre de celles qu'on voit dans le Levant et sur les côtes d'Afrique. Mais cette conformité n'empêche pas que les fortifications à machicoulis n'aient été en usage en Europe que du 12.^e au 14.^e siècle; et l'on devrait savoir que ce sont les Croisés qui, les ayant connues à la Terre Sainte, en firent construire de semblables après leur retour.

Perpignan, qui date à peine du 10.^e siècle ne se vit entouré de remparts que dans le 12.^e, et son enceinte fut agrandie dans le suivant. Il y a toute apparence que le *Castillet* ne fut bâti qu'à la fin du 15.^e siècle, ou bien au commencement du 14.^e, époque où il paraît qu'on reprit l'usage de la maçonnerie en briques, oublié depuis les Romains (*Hallam* to. 4).

On n'a encore trouvé dans nos archives ni ailleurs aucun renseignement plus positif, sur le tems où fut bâti ce château. Le seul trait historique qui le concerne dans les registres du domaine, c'est que Louis XI le fit dégager des maisons qui s'y trouvaient adossées, restaurer de fond en comble et transformer en prison d'Etat.

Nous ne parlons pas de tous les autres forts ou châteaux ruinés, que l'aveugle vulgaire met sur le compte des Sarrasins. Les Mores ont occupé ce pays, donc ils ont bâti ces forts : voilà comme raisonnent bien souvent des personnes même qui ne sont pas du commun.

La suite incessamment.

* Il ne sera pas inutile de faire observer que la dans la *Mahut*, n'est qu'une altération assez commune de *Ma*. C'est ainsi, par exemple, qu'on dit aujourd'hui les *Bains de la Prete*, au lieu de *St Prete*, nom d'une femme qui anciennement possédait la un masoir. On sait que *en* et *au*, abrégés de *Moson* et de *Madona* signifient *monneur* et *madame*, non-seulement dans le Roussillon et la Catalogne, mais encore dans quelques parties du Languedoc.

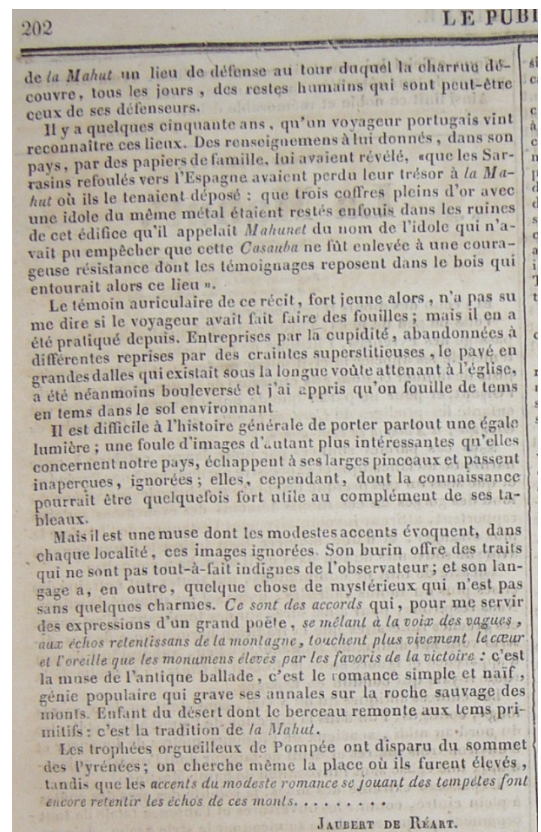
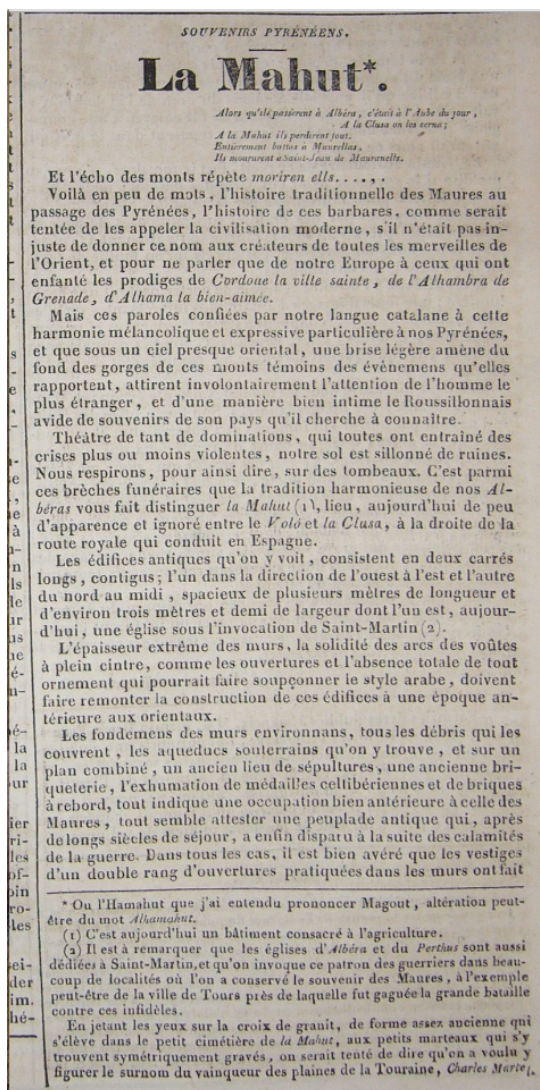
Ainsi Puiggari est le premier à proposer une interprétation anthroponymique du toponyme *Mahaut*, et, pour montrer que ce nom n'était pas inconnu en Roussillon, en donne un exemple notable et ancien, celui d'une vicomtesse de Castelnou (qu'il écrit *Castelnau*). Pense-t-il que cette vicomtesse ait un rapport quelconque avec cette église ou ce terroir? Il n'en dit rien, mais il est permis d'en douter, puisque cela entrerait en contradiction avec sa remarque précédente sur le caractère probablement récent de ce toponyme. Mais cette remarque de Puiggari, historien prudent, faite sans arrière-pensée d'attribution, a eu une longue fortune postérieure. On remarquera aussi que, dans leurs interprétations (leurs reconstructions historiques), les érudits actuels ont renversé le « glissement » du toponyme, de l'église vers le mas, à rebours du processus plus logique proposé par Puiggari.

Joseph Jaubert de Réart¹⁰, deux ans après seulement, répond à Puiggari (Annexe 6). Dans un style où l'histoire le cède souvent au romantisme, il cite une chanson traditionnelle qui évoque une défaite des Maures, errant depuis le village d'Albera, cernés à La Clusa, battus à La Mahut et à Maurellas et périssant à Saint-Jean de Mauranells. Selon lui cette

¹⁰

Joseph Jaubert de Réart (1792-1836) a beaucoup écrit dans le *Publicateur*, et les bulletins de la Société Philomatique. Il a le premier dressé une liste des « monuments celtiques » (dolmens et menhirs) du département et s'est aussi intéressé à la langue des Bohémiens de Perpignan et des environs.

chanson garde le souvenir d'événements historiques¹¹. Il en cherche les vestiges. A *la Mahut* lieu « ignoré entre le *Voló* et *la Clusa* » il décrit deux « édifices antiques ». Il s'agit sans aucun doute de l'église, orientée est-ouest, et de la longue salle basse voûtée qui la jouxte au nord, orientée nord-sud. Ces édifices étant dépourvus, dit-il, de tous les ornements qui pourraient indiquer leur construction par les Arabes (plus haut il évoquait l'Alhambra de Grenade...), ils étaient donc antérieurs, CQFD.



Jaubert de Réart donne une description des environs qui laisse croire à la présence de ruines : « Les fondements des murs environnants, tous les débris qui les couvrent, les aqueducs souterrains qu'on y trouve, et sur un plan combiné, un lieu de sépultures, une ancienne briqueterie, l'exhumation de médailles celtibériennes et de briques à rebord, tout

¹¹ La production de légendes ayant pour thème la conquête et l'occupation arabe, la persécution des chrétiens, la reconquête et la découverte des objets sacrés cachés pour échapper au pillage par les musulmans a été très active, sans doute depuis le 13^e siècle et la diffusion populaire

indique une occupation bien antérieure à celle des Maures... ». Jaubert croit à une « peuplade antique » ayant disparu « à la suite des calamités de la guerre ». Le « double rang d'ouvertures » dans les murs révèle « un lieu de défense », et les os humains découverts par la charrue alentour sont les restes « de ses défenseurs »...

Jaubert de Réart raconte : un témoin rapporte que vers 1780 un Portugais serait arrivé en ce lieu, à la recherche d'un trésor caché par les Maures refoulés vers l'Espagne dans le bâtiment appelé *Mahunet*. Des fouilles pratiquées depuis, qui avaient consisté entre autres à soulever « le pavé en grandes dalles qui existait sous la longue voûte attenant à l'église », n'avaient rien livré. Jaubert ajoute qu'on continue à fouiller le sol environnant. Il évoque aussi les « témoignages » de la « courageuse résistance » des Maures dans le bois voisin. Si les trophées de Pompée ont disparu, l'érudit se réjouit que la romance populaire ait conservé « la tradition de *la Mahut* ».

Peu d'informations fiables sont à retirer de ce beau texte poétique, sinon la première mention précise de la salle longue voûtée située au nord de l'église et de son sol de dalles détruit. La découverte de monnaies antiques (?) et de *tegulae* dans les environs peut être exacte aussi.

Dans l'introduction à son *Histoire du Roussillon*, D.-M.-J. Henry donne en 1835 une synthèse de sa recherche sur l'itinéraire de la voie domitienne en Roussillon, il y reprend sa proposition de placer à Saint-Martin de Fenollar la station *Ad Centuriones* (Henry 1835 ; XXV-XXVI). Il complète sa description dans les notes du premier volume (Henry 1835 ; 437-438). Il évoque la réunion de Saint-Martin de Fenollar à la commune de Maureillas. Selon lui, bien que l'on n'ait pas encore trouvé de « médailles romaines » à Fenollar, son ancienneté ne fait pas de doute. Il donne quelques éléments de description supplémentaire du bâtiment touchant à l'église, où il a « cru reconnaître certaines parties de bâtisses romaines, avec des portes à plein cintre » sur lesquelles on a reconstruit plus tard « une voûte à tiers-point ». Il ajoute que derrière cette métairie on découvrait encore, il y a une vingtaine d'années des « restes de canaux assez larges et profonds, construits en pierre de taille » qui ne se rapportaient, selon lui, à aucun usage d'exploitation rurale.

Dans le débat naissant sur les origines arabes de nombreux lieux fortifiés du Midi, le chevalier Alexandre du Mège¹² fait preuve de plus d'esprit critique que beaucoup de ses contemporains. Dans ses compléments à l'*Histoire générale de Languedoc*, publiés en 1840, il mentionne les opinions de Jaubert de Réart et de Henry au sujet du nom de *la Mahut* porté par l'église de Fenollar (Du Mège 1840 ; 72-73), dont il mentionne qu'elles ont été réfutées par Puiggari, et retranscrit l'hypothèse de ce dernier au sujet d'une dame *Mahaut* ayant donné « son nom à l'église et aux ruines voisines ».

En 1842, dans son *Guide en Roussillon*, Henry réaffirme sa position sur l'origine arabe de l'église et du toponyme, en riposte aux doutes de Puiggari, par une description plus détaillée des vestiges qu'il a trouvés sur place : « Des substructions antiques reconnues en ce lieu, les restes d'un mur très épais à travers lequel existent des lucarnes semblables à celles que nous croyons être un reste de caserne à Tora¹³, des débris de briques à rebord, des médailles romaines et celtibériennes... ». Vestiges d'une population dont « la trace des maisons peut être suivie... parmi les chênes-lièges qui couvrent la hauteur derrière l'église,

¹² Alexandre du Mège (1780-1862), érudit toulousain et fondateur de la très monarchiste Société archéologique du Midi de la France, il a fait l'inventaire des monuments antiques des Pyrénées centrales et a écrit l'histoire de sa ville. En rééditant l'ouvrage de Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, il y a ajouté des compléments personnels.

¹³ Tura, com. de Rivesaltes, où plusieurs auteurs, dont Henry, faisaient passer la *Via Domitia*.

où nous avons même aperçu un emplacement circulaire... une ville ou un bourg, gaulois peut-être, s'élevait jadis en cet endroit. »

Il revient sur le toponyme : « Le nom de *Lamahout* que donnent au quartier de Saint-Martin les gens de la localité, et que quelques-uns prononcent *Lamagout*, ce qui semblerait indiquer l'adoucissement d'une forte aspiration arabe, est à nos yeux la preuve que les Sarrasins, ayant eux-mêmes conservé ce poste romain après les Goths, lui avaient donné le nom de *El hama-houd*... ». Il rattache ce toponyme, selon lui fréquent en Europe, aux racines arabes *ham* qui désigne une source minérale, et *houd* un château fortifié. Cette étymologie lui semble « préférable à celle qui ferait dériver ce même nom de maison ou ferme de *La Mahut* (ou de la Mathilde), par la supposition que ce lieu aurait fait partie des vastes domaines qu'une comtesse de ce nom de Mathilde, fille de Ramon-Bérenger III, comte et marquis de Barcelone, possédait réellement dans le Vallespir et sur le Tech au douzième siècle ».

Ainsi, curieusement, c'est Henry qui à partir d'une mention donnée par Puiggari seulement comme exemple de l'existence du nom *Maaut* en Roussillon au Moyen Âge, fait, de ce qui n'était qu'un exemple, une hypothèse historique douteuse qu'il s'empresse de réfuter, au profit d'une reconstitution philologique farfelue !

Plus étrangement encore c'est cette hypothèse, formulée pour la première fois à titre de contre-exemple, qui aura les faveurs de l'école historique dans la deuxième moitié du XXe siècle. Nous verrons comment.

Soulignons cependant que c'est la volonté de retrouver un passé historique et archéologique justifiant, confirmant, la localisation de la station *Ad Centuriones* à Fenollar qui a conduit Henry à ses élucubrations étymologiques et à ses descriptions archéologico-historiques du lieu et de ses environs. À partir d'un élément assez judicieusement proposé, la localisation de *Ad Centuriones*, Henry a reconstitué une histoire fantasmée. Nous verrons qu'à partir de l'intérêt soulevé par les fresques chez les générations suivantes, une autre histoire sera imaginée, tout aussi hypothétique, pour expliquer le toponyme et le mettre en relation avec la présence du décor de l'église.

1.3 La « découverte » des fresques

La mention suivante de Fenollar dans la bibliographie est importante. En effet, en 1860, Louis de Bonnefoy, dans son inventaire de l'épigraphie du Roussillon, est le premier à signaler à l'intérieur de l'église Saint-Martin la présence de peintures murales, accompagnées d'inscriptions. Il est aussi le premier à décrire sommairement la disposition des lieux : la porte ouverte au chevet qui a entraîné la destruction d'une partie des peintures, le transfert de l'autel à l'ouest, la porte sud murée (Bonnefoy 1860 ; 161-164). Bonnefoy évoque les disputes au sujet du nom de l'église (« appelée *La Mahut* ») dans le *Publicateur* de 1832, mais il en reste éloigné.

Bonnefoy s'étonne que ces peintures n'aient pas encore été étudiées, reproduites, protégées. À partir de lui, ces peintures murales deviennent l'élément essentiel de l'intérêt des érudits pour Fenollar, bien plus que l'identification avec la station *Ad Centuriones* ou le sens et l'origine du toponyme *La Mahut*. On verra pourtant que c'est justement l'intérêt pour ces fresques qui motivera la reprise des interprétations du nom de l'église, dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Jean-Auguste Brutails, en 1886, reprend le dossier de l'église, sous les aspects déjà abordés avant lui, celui du nom, des vestiges antiques présents dans les environs, et surtout

des fresques. Il est le premier à asseoir son étude sur la citation des documents les plus anciens (Brutails 1886).

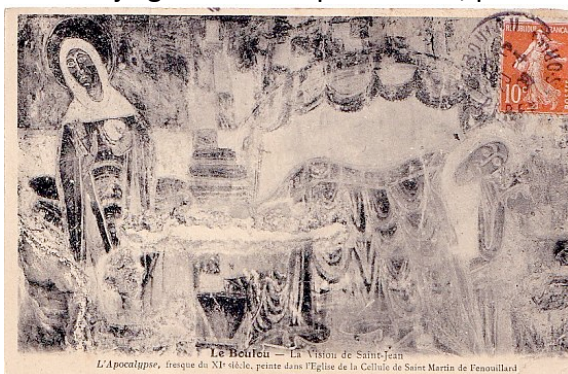
Avec la perspicacité et l'ironie qui le caractérisent, il fait un sort aux « découvertes archéologiques » d'Henry : « Moins, heureux, je n'ai aperçu ni une médaille ni une seule tuile à rebord, et dans la forêt de chênes-lièges je n'ai reconnu que des amoncellements de pierres... Mais on a depuis longtemps remarqué qu'Henry eut le bonheur d'exhumer des ruines et des débris partout où il avait besoin d'une découverte archéologique pour confirmer ses théories ». Et Brutails n'évoque que pour mémoire la prétendue origine arabe du nom du *Mas de la Mahut*. Selon Brutails, d'ailleurs, c'est bien le mas et non l'église qui porte ce nom : « L'église Saint-Martin est contiguë à une ferme appelée le *Mas de la Mahut* ».

Le premier, Brutails donne les dimensions de l'église et en fait une description architecturale complète. Il émet l'hypothèse que le chevet pourrait avoir été la première partie existante du bâtiment, sous forme d'un simple oratoire près d'une route, agrandi ensuite par l'adjonction de la nef. Il pense que cette église, bâtie « sans soin » pourrait remonter à l'époque des plus anciennes chartes qui la mentionnent. Les pages suivantes de Brutails, l'essentiel de son étude, portent sur les peintures murales, « un des spécimens les plus complets et les plus curieux qui nous restent de la décoration picturale du XIIe siècle ».

Dans ses *Notes sur l'art religieux du Roussillon*, Brutails, à propos des peintures murales des églises du Roussillon (Saint-Martin du Canigou, L'Écluse, Saint-André de Sorède, Saint-Jean-le-Vieux) et parmi lesquelles il inclut Saint-Martin de Fenollar, évoque des « essais... d'un aspect barbare » et « l'excessive pauvreté de la palette de leurs auteurs » (Brutails 1893 ; 342).

Après Brutails, les auteurs qui traitent de l'histoire du Roussillon ou de son art s'attachent exclusivement à l'étude des fresques, évoquant à peine le nom de *La Mahut* (Vidal 1899 ; 150-151), ou n'en faisant aucune mention (Calmette, Vidal 1931 ; 146). Marcel Durliat étudie ces peintures dans ses premiers écrits sur l'art roman roussillonnais. Plus tard, il dit de cette église qu'elle est un « modeste édifice », sans doute « celui dont parlent déjà les textes du IXe siècle », et la décrit rapidement, consacrant son analyse au décor peint (Durliat 1958 ; 123).

Les peintures de Saint-Martin de Fenollar devinrent, dans le même temps, entre 1900 et 1930, des œuvres emblématiques de l'art roman catalan, étudiées par les historiens Pijoan, Richert, Gudiol, Kunh, entre autres, copiées par l'architecte moderniste Lluís Domènech en 1904 et visitées des peintres cubistes qui y trouvèrent des éléments d'inspiration, Picasso, Juan Gris, et surtout Auguste Herbin qui en fit en 1919 des aquarelles aujourd'hui exposées au Musée de Céret (Castiñeiras, Camps 2011 ; 206). Dès avant 1914, leur visite était organisée, préparée ou remémorée par la vente de cartes postales, comme celle dont nous joignons une reproduction, postée en 1909 (annexe 7).



1.4 Mahaut de Castelnou, Mahaut de Barcelone

C'est Pierre Ponsich qui, en 1974, lors des 5^e Journées romanes de Saint-Michel de Cuxa revient sur le nom *La Mahut*. Son propos est clair, exposé parfaitement dans son introduction : pour aborder la question des origines, des influences et de la diffusion de la peinture murale romane catalane, il convient de disposer d'éléments de datation fiables. Ils sont malheureusement rares et la chronologie des œuvres repose encore trop souvent sur la seule « analyse d'une évolution formelle ». L'historien doit donc venir au secours de l'historien de l'art.

Dans son article, Ponsich donne d'abord un aperçu des premiers textes, puis évoque le vide documentaire entre 1011 et 1351, il est le premier à donner l'interprétation étymologique du toponyme *Fullonicas* (moulins à foulon, moulins drapiers), et à expliquer sa corruption en « Fonollar, Fenollar » (réinterprétation populaire du toponyme originel qui n'était plus compris, sur la base du mot *fonoll*, le fenouil). Il mentionne la localisation à Fenollar de la station *Ad Centuriones* par Henry et ses « découvertes », sans évoquer leur critique par Brutails, et promet de revenir sur le toponyme *La Mahout*.

La révélation de la position de fond de Ponsich, de sa motivation profonde, suit son exposé de l'architecture de l'église. À son avis, cette église est « la primitive chapelle du IX^e siècle » qui n'a pu se conserver que « par une sorte de miracle ». On sait que Ponsich croyait aux miracles en histoire de l'art et en archéologie¹⁴... Pour lui cette circonstance ne peut être expliquée que par le « respect qu'inspira longtemps aux moines d'Arles¹⁵ l'existence de la décoration peinte dont elle fut revêtue à l'époque romane ». Le caractère « sacré » de ces peintures aurait préservé les murs qui les supportent.

Il est difficile pour un historien de l'art d'expliquer qu'un décor ancien, des peintures passées de mode, aient pu être préservées au Moyen Âge en raison de leur qualité ou de leur rareté, *a fortiori* pour leur intérêt historique. Il faut donc imaginer que ces peintures aient été dès le XII^e siècle plus qu'un décor, et qu'elles aient rappelé aux contemporains, et pour des siècles, l'image d'une personne qui leur est « sacrée »...

Après avoir décrit une fois de plus les peintures et les inscriptions, Ponsich revient au problème de la datation (les peintures étant datées selon les auteurs entre 1120 et 1150) et enfin à *La Mahut*.

Ponsich dit que *La Mahut* est le nom de l'église, il écrit même que son « appellation populaire » « *la capella de la Mahut* » n'est plus comprise de nos jours. C'est la première fois, à notre connaissance, que l'on écrit cette expression (*capella de la Mahut*) dont Ponsich semble dire qu'elle est en usage dans le pays.

Il écarte l'interprétation arabe d'Henry, et adopte celle de Puiggari d'un nom de femme, Mahaut, équivalent du français Mathilde ; il rapporte que Puiggari avait « très opportunément » rappelé qu'il avait été porté par une vicomtesse de Castelnou, citée en 1157. C'est cette piste que Ponsich explore, qu'il développe, autour de laquelle il forge une histoire crédible, voire convaincante, et même, pourquoi pas, assez vraisemblable pour emporter l'approbation de beaucoup.

« En vérité, il ne croyait pas si bien dire... » : Ponsich a parfaitement compris que la mention de Mathilde de Castelnou par Puiggari n'était que l'exemple de l'existence de ce

¹⁴ Il ne s'agit nullement d'une boutade : nous avons nous-même entendu Pierre Ponsich attribuer à l'intervention de la Providence sa découverte de la table d'autel de Saint-Michel de Cuxa dans un balcon de la ville de Vinça, peu avant le millénaire de sa consécration, en 1974.

¹⁵ Propriétaires de l'église.

nom en Roussillon. Il n'ignore pas que c'est Henry, en 1842, qui prend à la lettre cette identification, pour la réfuter aussitôt ; mais lui va se saisir de cette identité et la creuser, l'argumenter, l'étayer autant qu'il pourra, par le recours aux textes, à la généalogie et aussi à un raisonnement serré (mais orienté), au point d'en faire une quasi-vérité qui obtient droit de cité partout, en particulier chez les historiens de l'art et les spécialistes du patrimoine, tout heureux de trouver ainsi « prouvée », en même temps qu'une datation approchée, l'identité d'une commanditaire, ce qui est beaucoup plus rare.

Qu'il y ait eu une vicomtesse de Castelnou nommée Mahaut (Mathilde), cela ne fait pas de doute. Ponsich rappelle les documents où elle apparaît, en particulier le second acte de consécration de l'église abbatiale d'Arles, en 1157, sous la forme *Maaüt*, comme mère de Guillem, vicomte de Castelnou.

Ponsich est le premier à proposer de voir en cette vicomtesse la fille de Raimon Berenguer III, comte de Barcelone. Il s'appuie pour cela sur « ensemble de faits convergents ». Au cœur de sa démonstration figure le codicille de Raimon Berenguer III, en date de 1131 où il donne à sa fille Mahaut la totalité de ce qu'il possède « depuis Terrats jusqu'au Tech, jusqu'à Palalda, sauf ce que je possède à Saint-Jean-Pla-de-Corts et que j'ai donné à Sainte-Marie d'Arles¹⁶ » : ce territoire était compris « en majorité dans les limites de la vicomté de Castellnou » ajoute Ponsich et « limitrophe de Saint-Martin de Fenollar »¹⁷.

Notons immédiatement que la chapelle Saint-Martin et le lieu de Fenollar ne sauraient en aucun cas être inclus dans cette donation, qui ne cite que des lieux au nord du Tech et prend pour limite explicite ce fleuve. Par ailleurs les textes sont très clairs et prouvent que Fenollar, le lieu et son église, sont, depuis sa première mention, possession de l'abbaye d'Arles. Nous verrons qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles il en était toujours ainsi. Ainsi certains raccourcis abusifs faisant de cette église, ou du mas voisin, ou du lieu de Fenollar une possession de Mathilde par donation de son père, sont parfaitement erronés. Mais ils ne sont pas du fait de Pierre Ponsich, dont l'argumentation, en historien méticuleux qui ne peut ignorer les textes, est plus subtile.

Pour lui, le fait que ces terres soient données à Mahaut par son père et qu'elles se trouvent en bonne part dans la vicomté de Castelnou, suffit à identifier Mahaut de Barcelone à Mahaut vicomtesse de Castelnou. Ponsich ajoute un fait, troublant : le codicille de Raimon-Berenguer a été copié par les scribes qui ont mis en forme le *Liber Feudorum Major* (annexe 8), pour le compte d'Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Barcelone, à la fin du XII^e siècle, entre des actes émanant de l'époux de Mahaut de Castelnou et de son fils, en fait une *convenientia* entre Gausbert de Castelnou et son frère Artall, d'une part, et le comte Gaufred de Roussillon, où les premiers s'engagent à faire revenir leurs biens au comte de Roussillon au cas où ils mourraient sans enfants (1131), *convenientia* suivie du serment des vassaux du vicomte de respecter cet engagement (1131), puis vient la donation à Mahaut (1131) et enfin le serment de fidélité de Guillem, vicomte de Castelnou, à Girard, comte de Roussillon (1163).

¹⁶ Dans son testament établi le même jour, le comte laisse « à Sainte-Marie d'Arles les albergues que je possède dans l'honneur de Pla de Corts », *Marca Hispanica*, col. 1274, 8 juillet 1131.

¹⁷ Emporté par l'enthousiasme pour sa propre démonstration et cette hypothèse devenue, vingt ans après sa formulation, une affirmation admise de tous, Ponsich parle même en 1996 de la donation d'un « honneur... qui englobait Saint-Martin de Fenollar », Ponsich 1996 ; 146.



La copie de ces actes constitue un petit dossier en rapport avec la vicomté de Castelnou, et l'acte de donation à Mahaut peut être interprété comme une donation faite par le comte à sa fille (avant ses noces ?). Mais même si elle avait épousé un autre que le vicomte de Castelnou, les terres données se trouvant en partie incluses dans la vicomté, l'acte avait des raisons d'être copié à cette place : les scribes souhaitant rappeler que les descendants de Mahaut détenaient des droits en Roussillon et dans la vallée du Tech, en partie dans la vicomté de Castelnou, et que ces droits leur venaient du comte Raimon-Berenguer. Bien entendu, si Mahaut avait épousé le vicomte de Castelnou, cette charte a deux fois plus de raisons de se trouver copiée ici (primo car l'acte concerne des terres situées dans la vicomté, secundo car ce sont des descendants de Mahaut qui sont vicomtes et détiennent au titre de cet héritage ces terres, qui donc doivent échapper à l'aliénation, ne formant pas partie des « honneurs vicomtaux ») mais même si Mahaut a épousé un noble autre, copier cet acte à cette place était un rappel non inutile que la famille de Barcelone et ses descendants par Mahaut y avaient des droits inaliénables.

Mais l'identification de Mahaut de Barcelone avec Mahaut de Castelnou ne fait pas unanimité chez les historiens. En fait, jusqu'à Ponsich en 1974, et même après cette date, tous les historiens de la Catalogne ont été d'accord pour identifier Mahaut de Barcelone avec la Mahaut épouse de Guillem de Castellvell. Depuis Prosper de Bofarull en 1832, suivi par Blanca Garí et Martin Aurell, jusqu'à Gabriel Poisson en 2005, les arguments pour l'identification avec Mahaut de Castellvell, ou pour rejeter celle avec Mahaut de Castelnou (Poisson 2005 ; 1-88-89), ont été multipliés. P. Ponsich s'appuie sur la datation du testament du comte Raimon-Berenguer III (testament et codicille sont tous deux datés du 8 des ides de juillet, 23^e année du règne de Louis, soit le 8 juillet 1131 n. st., *Marca Hispanica*, col. 1271-1275), selon P. Ponsich Mahaut de Castellvell serait déjà citée sous ce nom en janvier 1131¹⁸ alors que Mahaut de Barcelone n'est pas encore mariée (car son frère Berenguer-Raimon de

¹⁸ Ponsich cite et corrige Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados...*, t. II, p. 167-168. Mais si Bofarull date de manière erronée le testament de 1130, n'est-il pas probable qu'il reproduise la même erreur en datant l'acte de janvier 1131, et ne faudrait-il pas lui aussi le repousser d'un an, à 1132 ? En l'absence du texte de cet acte, nous ne pouvons trancher.

Provence était chargé, dans le testament de leur père, de lui trouver mari).

Les thèses des uns et des autres seraient à remettre à plat, en relisant de toute la documentation disponible. Les arguments de Pierre Ponsich pour l'identification de Mahaut ne sont pas dépourvus d'intérêt, et peut-être même sa thèse est-elle la plus probable et la mieux étayée. Mais les deux identifications (ou critiques d'identification¹⁹) reposent sur des documents dont nous n'avons pas pu prendre connaissance, et qui demanderaient un examen contradictoire, puisque certains semblent à redater²⁰.

Mais l'assimilation de cette Mahaut de Castelnou de 1157 avec celle qui a donné son nom au mas puis peut-être à l'église (ou, selon Ponsich, à l'église puis au mas) est très peu sûre. Cette identification repose :

- sur la rareté de ce nom (mais on a vu que déjà au moins deux femmes contemporaines portent le même nom dans la noblesse catalane, sans compter la fille du comte de Barcelone, Mahaut, qui est peut-être une troisième personne). Depuis le mariage de Raimon-Berenguer II avec Mathilde (Mahaut) de Pouilles, fille du Normand Robert Guiscard, en 1078, ce nom a été repris par les familles de la noblesse catalane, en allégeance ou hommage à la famille comtale dominante.

- sur la proximité de l'église Saint-Martin avec les terres données à Mahaut de Barcelone (quelle qu'elle soit) de l'autre côté du Tech (« limitrophes de la *cella* de Saint-Martin de Fenollar »)²¹. L'assimilation de Mahaut fille du comte de Barcelone avec Mahaut de Castelnou est donc un élément essentiel de l'attribution du toponyme *Mahut* à cette vicomtesse, et donc de la datation et du patronage des fresques.

1.5 À fresques exceptionnelles, patronage d'exception

¹⁹ Gabriel Poisson s'étonne avec justesse de ne trouver aucune allusion à l'ascendance prestigieuse de Mahaut de Castelnou (Poisson 2005 ; 88-89). C'est certes surprenant si elle était fille du comte de Barcelone, et sans doute un indice valable pour en douter, mais il faudrait comparer ce cas aux mentions des autres « princesses » (Mahaut de Castellvell non plus, quoique fille du comte de Barcelone d'après les historiens, ne semble jamais être appelée de ce titre, sinon le débat n'aurait plus lieu d'être). Et puis combien de mentions directes de Mahaut de Castelnou possédons-nous ? Deux ? Trois ? Est-ce suffisant pour tirer des conclusions de l'absence d'une désignation prestigieuse ?

²⁰ Par ailleurs certains auteurs, qui n'ont pu manifestement brasser toute la documentation relative à un vaste sujet de recherches, ont tendance à s'appuyer sur les travaux de première main antérieurs, et, en utilisant les informations de leurs prédécesseurs, donnent à ce qui n'était parfois qu'une hypothèse une légitimité nouvelle, d'autant plus forte qu'est grande leur propre réputation. Par exemple, dans son ouvrage remarquable, *Les Noces du comte...*, Martin Aurell donne pour référence à son identification de Mahaut de Barcelone avec Mahaut de Castellvell un article récent de Blanca Garí publié en 1985, et le vieil ouvrage de Prosper de Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados...*, datant de 1836. Martin Aurell est cité ensuite en référence par Gabriel Poisson pour son identification. Pierre Ponsich critique en 1974 la datation et l'identification proposée par Bofarull, mais je n'ai pas pu consulter l'article de Blanca Garí pour voir si elle a eu connaissance de la proposition de Pierre Ponsich et si elle y répond, et si elle a étudié les documents ou si elle se fonde seulement sur Bofarull... Bref, le dossier de Mahaut de Barcelone est complexe et constitue à lui seul un bel exemple de « sédimentation » de la recherche et de ses compilations. Je n'ai pas jugé nécessaire de le traiter ici, il suffit de rappeler que les deux identifications contradictoires continuent à exister, qu'elles sont toutes deux, justement, des hypothèses, bien argumentées, mais qu'aucune n'est certifiée par des documents d'époque.

²¹ Bien que nous sachions, d'après l'exemple des albergues de Saint-Jean-Pla-de-Corts, que la donation faite par le comte de Barcelone à sa fille a plus de chance de concerner des droits que des territoires. La « proximité » matérielle avec Fenollar, le caractère « limitrophe » des lieux cités avec Fenollar est dès lors beaucoup plus abstraite que concrète. Il y a peu de chances que cette donation s'accompagne pour Mahaut de la possession d'une résidence dans les villages mentionnés. Du coup, l'idée de « promenade » de Mahaut, depuis « ses terres » vers Saint-Martin de Fenollar, en devient encore plus imaginaire.

C'est la perception des fresques, comme témoignage exceptionnel de la peinture romane qui a changé le regard sur l'église à partir de la fin du XIXe siècle, et qui explique le regain de vogue du toponyme. Les historiens de l'art ont souligné l'intérêt de ces peintures et on est vite passé à une description laudative de ce que l'on nomme dès lors l'œuvre du « Maître du Roussillon » puis du « Maître de Fenollar ». Il n'est pas nécessaire d'être historien de l'art pour sentir le pas qui est franchi entre Brutails qui décrivait des peintures « d'un aspect barbare » et la « pauvreté de la palette » à Cook, Gudiol, Durliat et Ponsich qui parlent d'un « artiste vigoureux et original », « mélange surprenant du lyrisme français avec la plastique inflexible des peintures italobyzantines », premier représentant en date du « courant franco-byzantin » issu du « foyer poitevin » (Ponsich 1974 ; 123).

Bref, pour les historiens de l'art du XXe siècle le problème est dès lors d'expliquer comment un ensemble aussi exceptionnel peut se trouver dans une église aussi petite, modeste, à l'architecture archaïque, démodée au XIIe siècle. Mais cette question ne se pose que si l'on considère ces fresques comme un ensemble exceptionnel dès l'époque de sa création. Or, et au risque de choquer, nous ne pensons pas que ces fresques aient été exceptionnelles en leur temps : ni par leur rareté (dans un périmètre réduit on en trouve des traces dans l'église Sainte-Marie de la Cluse haute ; l'opinion admise par les historiens de l'art est que le décor intérieur de peinture devait être assez généralisé dans les églises à l'époque romane) ni par leur qualité d'exécution (ce n'est rien enlever à l'art du peintre, et à son don manifeste dans le rendu quasi expressionniste des visages et des mains, en particulier, que de remarquer son peu d'habileté à traiter les pattes des chevaux, véritables piquets informes, ou la difficulté qu'il a difficilement résolue au moment d'adapter son modèle de théophanie de la Vierge conçu pour une abside à cul de four sur une abside à chevet plat, et les conséquences qui en affectent les rangées des Vieillards continuées sur cette même abside et obligées de plonger vers le bas).

Cette assez faible qualité d'exécution n'interdit pas cependant à cette œuvre de s'inscrire tout à fait dans son époque, entre les influences et les écoles byzantines, poitevines et catalanes. Même un peintre médiocre, ou malhabile, vit, s'inspire, copie, imite et innove dans un espace et en un temps donné.

Bref, ce qui est exceptionnel est surtout la conservation de ces fresques²², et leur valorisation par les historiens de l'art comme par les peintres cubistes (en raison sans doute des qualités d'expressivité des traits, et peut-être aussi d'un certain rendu « fruste » et « populaire » (Ponsich lui-même évoque « des représentations iconographiques ... de forte saveur populaire », Ponsich 1974 ; 123), une sorte d'art primitif (ou « premier ») local, proche des inspirations recherchées dans l'art africain ou océanien au début du XXe siècle.

Si ces peintures sont exceptionnelles, que viennent-elles faire dans une si modeste (et si démodée) église ? Il faut trouver une raison à ce que P. Ponsich appelait le « contraste, souvent remarqué, entre l'humble et primitive église et son riche décor » (Ponsich 1974 ; 126). Pour lui, les choses sont clarifiées par l'étude historique : le bâtiment, sans doute du Xe voire du IXe siècle²³, a été décoré par la volonté et sur les deniers de la vicomtesse Mahaut. L'église a conservé le nom de la donatrice, qui est ensuite passé au mas voisin. D'ailleurs

²² Qui nous semblent d'ailleurs fortement détériorées depuis nos premières visites, dans le début des années 70...

²³ Durliat pensait à une « reconstruction » qui daterait des premiers temps de l'époque romane mais s'inspirerait de modèles archaïsants, en suivant des traditions anciennes... Cette opinion, avancée dans la première édition de *Roussillon roman* (1958), n'est plus reprise à partir de la 4^e édition (1986).

Ponsich sous-entend qu'il n'est pas impossible que la fixation de ce nom soit due aussi à l'installation de la vicomtesse dans cette « cellule » voisine de l'église, où elle aurait pu finir ses jours en ermite. Ainsi, malgré ses dehors frustes, l'église était le modeste écrin d'un joyau, de fresques doublement précieuses, par leur qualité et par la personnalité de leur commanditaire. Ce fut d'ailleurs cet ensemble de fresques, ou plutôt le respect quasi-sacré dont elles bénéficiaient de la part des moines d'Arles, qui protégea l'église de toute déprédation, de tout « embellissement » ou agrandissement, qui les eût détruites²⁴ (Ponsich 1974 ; 120).

L'hypothèse du mécénat de Mahaut de Castelnou (et de Barcelone) a été reprise avec prudence par certains historiens de l'art (Poisson 1991, 9) et avec beaucoup moins de retenue par d'autres vulgarisateurs de la connaissance (site internet des « routes-historiques.com »²⁵), et de fait, les propositions de Ponsich sont devenues la version officieuse d'une *koiné* historique locale, sans doute parce qu'elles « humanisent » l'histoire, la donnent à voir (le Mas de la Mahut porte une plaque indiquant son nom et sert d'accueil à la chapelle) et à rêver.

Dans ses derniers écrits sur Fenollar, Pierre Ponsich, commentant le décor récemment découvert dans la première travée de l'église, rapprochait le thème peint sur le mur sud (lions affrontés sur fonds de draperie de part et d'autre d'un arbre à double tronc) du décor du palais de Roger II de Sicile, à Palerme, rapprochement que le « cousinage » de Roger II et de Mahaut de Castelnou, tous deux descendants de Robert Guiscard, rendait pertinent...

On voit tout ce que cette séduisante construction intellectuelle a de fragile :

- primo, le nom de Mahaut n'est sans doute pas celui de l'église, mais celui du mas, et en tout cas, lors de ses premières attestations (1820-1825) est celui d'un « tènement », d'un « quartier », de tout un ensemble de parcelles, incluant le mas, l'église, le cimetière, le bois voisin et une dizaine de parcelles.

- secundo, ce toponyme n'apparaît jamais, dans la documentation que nous avons pu trouver, au Moyen Âge ou à l'époque moderne (ainsi que Puiggari l'avait déjà souligné, et on peut être sûr que Ponsich, le meilleur connaisseur de la documentation roussillonnaise, n'en a pas trouvé non plus de mention). A notre avis ce toponyme doit être assez récent (du tournant des XVIIIe-XIXe siècles).

- tertio, on aimerait connaître un seul autre exemple, roussillonnais ou plus largement catalan, voire languedocien, d'une église portant au XIXe siècle le nom d'un commanditaire laïc, voire d'une maison portant le nom de l'ermitage qui s'y est réfugié, au XIIe siècle.

- quarto, si la vicomtesse avait eu une église à doter, c'eût été d'abord une qui lui appartînt en propre, celle du château de Castelnou par exemple, ou une église de ses domaines. Fenollar n'en faisait pas partie.

- quinto, si une fille d'un comte de Barcelone, voire seulement une vicomtesse de

²⁴ Sauf sans doute après la Révolution française, où une porte fut percée au milieu du chevet pour transformer le bâtiment (Ponsich 1996 ; 147)

²⁵ On trouve sur la page web consacrée à Saint-Martin de Fenollar du site « routes-historiques » l'introduction suivante, qui concentre erreurs de datation et interprétations erronées des hypothèses de Pierre Ponsich : « Cette église est citée pour la première fois en 884 comme possession de l'abbaye d'Arles-sur-Tech. On l'appelle aussi "la Mahut", du nom de la Vicomtesse Mahaut de Castelnou qui l'a reçue en legs en 1131 comme dépendance d'Arles-sur-Tech par son père, le Comte de Barcelone, et qui contribua à l'embellissement de cette dernière. »

Vallespir, devenue veuve, avait voulu se retirer du monde, elle l'aurait fait, comme les autres filles de l'aristocratie, soit dans un grand monastère féminin du comté de Barcelone, soit dans un couvent roussillonnais possédant une annexe féminine. Se retirer comme ermite dans une maison jouxtant une église paroissiale, quelle idée incongrue ! Nous n'en chercherons même pas d'autre exemple.

On voit, que, sans être absolument impossible, beaucoup de raisons logiques rendent l'hypothèse de Pierre Ponsich moins sûre que certains ne l'ont cru.

Les fresques de Fenollar ne sont ni « riches » ni coûteuses, elles semblent assez vite peintes, en adaptant le plus simplement et le plus sobrement des modèles conçus pour des églises plus grandes ou plus « modernes » du XII^e siècle. Leur réalisation ne doit pas obligatoirement supposer un grand investissement financier. Si la vicomtesse avait, on ne sait pour quelle raison obscure, voulu distinguer l'église de Fenollar, la doter, on peut supposer qu'elle l'eût fait mettre au goût du jour architectural : la rebâtir sur un autre plan, ou au moins lui adjoindre une abside à la mode du XII^e siècle. Orner une aussi pauvre bâtisse de fresques modestes serait incompréhensible, s'il fallait y voir le patronage d'une princesse²⁶. Cela correspond au contraire beaucoup mieux aux pauvres moyens d'une communauté paroissiale qui profite du passage d'un peintre dans la vallée pour faire rénover, à moindre coût et selon ses moyens limités, sa petite église paroissiale.

1.6 Hypothèses en chantier

Les historiens et les archéologues qui, tout au long du XX^e siècle et au début du XXI^e, ont continué les recherches sur le tracé de la voie romaine sont restés d'accord avec la proposition formulée pour la première fois par Henry d'identifier ce lieu avec la station *Ad Centuriones*. Tout au plus s'interroge-t-on sur le lieu exact du passage de la voie et de l'établissement antique, dont il est difficile d'identifier les vestiges dans les maigres restes découverts à l'emplacement même de l'église (Castellvi Got 1995 ; Kotarba *et al.* 2007 ; Castellvi 2011). Cette hypothèse, qui a beaucoup de crédibilité, reste encore à valider définitivement par des preuves archéologiques indubitables. C'était un des objectifs de cette opération archéologique.

Il restera, sans doute, impossible de comprendre le toponyme de « Mahout ». On peut avec assurance écarter une origine arabe du nom. Mais peut-on dire avec certitude, ou même avec assez de probabilité, qu'il se rapporte à Mahaut de Castelnou (et *a fortiori* de Barcelone) ? Quant à prouver son patronage pour les fresques, l'attachement particulier d'une princesse puis des moines d'Arles pour une église si modeste...

On aura compris ce que cette interprétation a de fragile, et surtout à quel point elle est liée à un renversement de la perception historiographique des fresques. Ces débats autour de *la Mahout* sont surtout révélateurs des efforts des historiens pour fabriquer une démonstration scientifique pour expliquer les faits. Jadis ils ont forgé des étymologies arabes, en interprétant comme vestiges archéologiques des traces de mise en culture banales pour prouver l'importance de ce point de passage ; naguère ils ont donné une

²⁶ Qu'on pense à l'autre exemple rappelé par Ponsich, celui de l'église Sant Pere del Burgal, dotée par la comtesse Lucia de Pallars, qui se fit représenter et désigner nommément sur la fresque elle-même, au cœur d'une baside typique de son temps, la fin du XI^e siècle, à décor de lèzènes et d'arcs lombards, et dont le décor intérieur ne vient que rehausser le grand œuvre architectural. Un coup d'œil à l'édifice et à l'œuvre montre la différence d'ampleur et de discours des deux projets.

généalogie et des motivations psychologiques à une vicomtesse du XII^e siècle, parce que le mas voisin de l'église, au XIX^e siècle, portait un nom semblable au sien, et que cela pouvait dater et justifier la présence de fresques exceptionnelles en ce lieu si modeste.

L'histoire que l'on écrit, que l'on répète et que l'on finit par croire peut reposer sur des récits peu assurés, voire de totales constructions de l'esprit. Il convient, pour avancer avec sûreté, de dégager le discours historique de ces habillages séduisants mais peu fondés, comme c'était déjà l'objectif de Brutails en 1886.

2 Saint-Martin et Fenollar d'après les documents d'archives

2.1 Les premiers temps, IX^e-XI^e siècles

Une courte série de documents fait entrer dans l'histoire l'église Saint-Martin et le lieu de Fenollar. Ils ont pour trait commun de provenir des archives de l'abbaye d'Arles-sur-Tech à laquelle l'église et le lieu appartenaient dès le 2^e quart du IX^e siècle.

Ces textes, des confirmations de biens en faveur de l'abbaye, ne livrent que peu d'informations sur Saint-Martin et Fenollar : en 844 « *ecclesia Sancti Martini ad ipsas Felonicas in via quæ discurrit ad ipsas Clusas* », en 869, 878 et 881 « *super fluvium Fullonicas cella Sancti Martini cum ipso Fontanile* » (CC 1956, 28, 31, 34, 38) puis en 1011 « *villam Fullonicam cum ecclesia Sancti Martini, cum decimis et primiciis suis et oblationes fidelium* » (Marca 1688, col. 991). En 876 deux plaids à propos des biens de l'abbaye se tiennent à Saint-Martin de Fenollar, avec serment « *per reliquias Sancti Martini confessoris, cuius basilica sita est in prefato territorio*²⁷, *in locum qui dicitur Fullonica* », et « *in locum que dicitur Fullonichas, in domum Sancti Martini confessoris* » (CC 2006, 144, 146).

Les données comprises dans ces mentions succinctes sont :

- une église Saint-Martin existe dès 844,
- cette église est d'abord appelée « *cella* » (dépendance monastique, peut-être avec présence de moines qui assurent la mise en valeur et l'encadrement),
- puis l'église semble avoir en 1011 un statut de paroisse (dîmes, prémisses, offrandes des fidèles),
- l'endroit où est installée cette église est appelé « *Fullonicas* » : c'est le nom d'une rivière (*fluvium*), d'un lieu-dit (*locum*), qualifié ensuite de village (*villa*) au moment où l'église est paroissiale,
- le toponyme *Fullonicas* évoque sans doute la présence de moulins foulons, ce qui est renforcé par l'association du toponyme à la rivière (Ponsich 1974)
- le lieu de Fenollar est situé sur la voie qui va aux Cluses,
- une fontaine, une source est dans le voisinage de l'église.

La localisation sur la voie allant aux Cluses avant 850 est, nous l'avons vu, essentielle pour la localisation sur la *Via Domitia*.

La mention d'une source ou d'une fontaine est peut-être à rattacher, comme Pierre Ponsich le notait dès 1974, à la source Saint-Martin de la station thermale du Boulou, toute proche, et évoque plusieurs autres cas de proximité d'établissements monastiques des premiers

²⁷ C'est-à-dire la même localisation que le lieu de Tanyà (Laroque-des-Albères), à la première ligne, « *in territorio Elenense* » : dans le territoire (le diocèse) d'Elne.

temps carolingiens avec des sources, eaux chaudes, établissements thermaux antiques, dans un souci probable de christianisation de lieux où étaient susceptibles de se manifester des croyances populaires anciennes, héritières du paganisme (Ponsich 1974).

L'indication que Saint-Martin est une *cella* de l'abbaye d'Arles pose la question, à laquelle l'archéologie peut éventuellement apporter des éléments de réponse, de ce à quoi ressemble une *cella* où l'on imagine la coexistence, le voisinage d'espaces religieux, un lieu de culte, peut-être très tôt aussi un cimetière, un lieu de résidence pour quelques moines et leurs dépendants, des espaces fonctionnels plus habituels : bâtiments agricoles, étables, granges, silos, greniers, etc. L'idée que nous avons d'une *cella* reste encore très abstraite (« une unité de défrichement monastique » ou de « mise en valeur »). Mais ce qu'était une *cella* réellement est mal connu.

La présence de moulins foulons suggérée par le toponyme est problématique, car le toponyme peut se rapporter à une activité ancienne, le terme « *fullonica* » pour désigner les « fouleries » est en effet antique. Mais le foulage antique se pratiquait aux pieds, même s'il nécessitait beaucoup d'eau et la multiplication des moulins hydrauliques est un phénomène de l'époque carolingienne (Caucanas 1987)²⁸.

Nous pouvons suggérer que l'érudition des moines qui rédige cet acte peut avoir « latinisé » sous une forme classique un toponyme populaire (par ex. une forme ancienne de *follar*, qui n'a gardé que le sens de « fouler aux pieds le raisin »). Il est donc possible que le toponyme de départ soit catalan, mis par écrit sous une forme latine il prend alors son « autonomie » et passe dans la langue, non sans de multiples déformations dès les premières mentions écrites et qui se compliquent par la suite, quand plus personne ne comprenant son sens ni son origine, il est rapproché du mot « *fonoll* » le fenouil, la terminaison en « *ar* » est un cumulatif, suggérant une grande quantité, un lieu « *plein de fenouil* » ...

Aux IXe-Xe-XIe siècles des moulins foulons ont pu exister en ce lieu. Il paraît difficile d'en trouver plus de traces archéologiques, il faudrait savoir ce à quoi ils pouvaient ressembler. On signale, au XIXe siècle, que le foulage nécessite de faire tremper longuement les étoffes de laine dans des cuves ou bassins, où elle est mélangée à de la « terre à foulon » une argile (argile smectique, c'est-à-dire « qui nettoie »), argile gris-vert qui a pour but de la débarrasser du gras qui l'enduit. La présence de bassins creusés et éventuellement de dépôts d'argile verdâtre (différente de la glaise) pourrait en être un indice de la présence de fouleries.

Un document de 1419 évoque la concession d'eau pour l'alimentation d'un moulin drapier (moulin à foulon) situé à Maureillas ou à Saint-Martin de Fenollar²⁹. Il n'y a bien entendu aucune relation entre ce moulin et le toponyme d'époque carolingienne, sinon la disponibilité de ressources en eau, qui n'est pas exceptionnelle, et, peut-être, la possibilité de trouver sur place l'argile smectique nécessaire. Si une étude géologique permettait de retrouver les traces de cette argile particulière, la permanence de ce type de moulin à Saint-Martin (ou dans les environs) pourrait s'expliquer par des raisons spécifiques.

²⁸ Le même toponyme se retrouve à la même époque en Conflent, non loin de Prades, en 865 une *ecclesiola* au lieu-dit *Fullonicus*, CC 2006, 119.

²⁹ Alart, *Cartulaire manuscrit*, tome J (ADPO 2J1/9), page 48, Manuel de Gabriel Resplant 1419 (not 1020) : « ...nos Johannes Fabri burgensis Perpiniani, dominus de Maurelianis et Ferrarius de Sancto Martino gratis damus ad accipitum Bernardo Genis paratori dicti loci tantam aquam quanta vobis fuerit necessaria pro uno molendino draperio quem de novo titulo vendicionis vobis facte per Johannem Christiani adquisivistis et quanta vobis fuerit necessaria pro quodam alio molendino farinerio vel duobus molendinis farineriis si illud vel illa facere volueritis ultra dictum molendinum draperium... ».

2.2 Les chevaliers de Sant-Martí de Laroque, seigneurs de Fenollar (XIIe–XVe siècles)

Pierre Ponsich ne connaissait en 1974 aucun document mentionnant Saint-Martin de Fenollar ou même le lieu de Fenollar entre la bulle de Serge IV de 1011 et la seconde moitié du XIVe siècle (1351 *S. Martinus de Fonolegiis* ; 1368 *S. M. de Fenoleges* ; 1376 *de Fonolars* ; 1378 *de Fonolariis* ; 1388 *de Fonollar* ; 1419 *de Fonolegues*). Dans son ouvrage *Límits històrics.*, publié en 1980, Ponsich cite deux autres documents intermédiaires : la mention d'un « *palatium ad Fenolares* » en 1188, et *Sent Marti del Fonollar* en 1301 (Ponsich 1980, 79). Malheureusement cet ouvrage ne comprend pas de références permettant de retrouver facilement ces actes. Le premier, évoquant un « *palatium* » sur le territoire de Fenollar (s'il s'agit bien du même lieu) est vivement intéressante, beaucoup des nombreuses apparitions de ce terme dans la toponymie Roussillonnaise sont à mettre en relation avec des sites antiques. Cette conjonction a pu être vérifiée à de multiples reprises par l'archéologie³⁰. Les historiens ont proposé de nombreuses interprétations de ce toponyme : souvenir d'un « lieu de pouvoir » de l'Antiquité ou l'Antiquité tardive (cf. travaux de Pierre Bonnassie puis d'André Constant), voire vestiges d'une occupation musulmane (selon Ramon Martí).

Le mot *palatium* ou *palatium*, employé au Moyen Âge, ne garde pas, selon nous, le souvenir d'un quelconque centre de décision ou du lieu de résidence d'une autorité siégeant deux, quatre ou dix siècles auparavant. Nous sommes généralement peu enclin à accepter une telle « mémoire » historique traduite par les toponymes, mais d'autres arguments nous paraissent en ce cas réfuter ces interprétations. Premièrement car ce toponyme est trop fréquent pour correspondre à des « centres politiques » ou militaires, ensuite qu'il se retrouve dans des lieux trop isolés, reculés parfois (Saint-Pierre de Riuferrer au-dessus d'Arles) ou en des endroits multiples, trop proches pour imaginer une multiplicité de centres si voisins (autour d'Elne par exemple). Il nous semble plus simple d'essayer de comprendre le toponyme par le terrain tel qu'il devait apparaître à ceux qui le nommaient, aux IXe-XIIe siècles. Il nous paraît plus probable d'essayer de comprendre ces toponymes comme l'interprétation populaire de ce que les habitants de ces lieux rencontraient dans la campagne environnant leur village ou lors de leurs labours : des ruines ou tout au moins des vestiges assez visibles et assez luxueux (pierres taillées, sculptées, mosaïques, verres, céramiques, tuiles, *dolia*, amphores, monnaies, etc.) pour évoquer un « palais » ancien, abandonné, lieu de collecte et de récupération... Ce sont peut-être des vestiges de ce type qui, dans les environs de Saint-Martin de Fenollar, ont motivé l'attribution de ce toponyme. Des propriétaires d'un mas voisin, à quelques centaines de mètres au-dessus de l'église, vers le nord-ouest, nous ont d'ailleurs signalé la présence de nombreuses *tegulae* sur leur terrain. Peut-être les « découvertes archéologiques » de Henry reposaient-elles sur une part de vrai...

Grâce à l'amabilité de Denis Fontaine, nous avons eu connaissance en mars 2010, d'un document mis en vente à Paris, qui constitue un précieux jalon au milieu de ce vide documentaire, et surtout qui pourrait être un indice précoce de corrélation entre le lieu de

³⁰ Cf. A. Catafau, J. Kotarba et O. Passarrius, « Le site antique et médiéval de Palol d'Avall (communes d'Elne et Latour-bas-Elne) » et "Approche historique : Palol d'Avall dans les documents du Moyen Âge (IXe-XIIIe siècles)", *Dossier de demande d'autorisation de sondages d'évaluation sur le site de Palol d'Avall* (O. Passarrius), novembre 2004.

Saint-Martin de Fenollar et la famille noble des Saint-Martin, seigneurs bien connus des Albères.

De ce document original, un parchemin mesurant 50 cm sur 15 cm daté de 1187, nous ne possédons que la photographie de petite définition fournie par la maison de ventes parisienne avant les enchères et d'une traduction partielle de son texte fournie par les vendeurs (avec quelques erreurs et omissions et sans identité du transcripteur-traducteur)³¹. Les deux versions permettent d'en reconstituer assez exactement le contenu (voir transcription d'après la photographie, en annexe 5).

Alissende, épouse de Pierre de Sant Martí, proche de la mort, distribue un certain nombre de biens. Son lieu de résidence, ou au moins d'attachement principal apparaît être Laroque-des-Albères. Un de ses exécuteurs testamentaires est le curé de Tanyà, plusieurs des biens qu'elle lègue sont situés dans la paroisse de Saint-Félix de Tanyà (église par la suite transférée au pied du château de Laroque, cf. Passarrius, Catafau 1996). Elle fait plusieurs legs en faveur des églises Saint-Félix et Saint-Julien de Tanyà. Elle fait éléction de sépulture au monastère de Saint-Génis (des Fontaines) tout près de Laroque. Mais certaines de ses donations montrent aussi son attachement à la basse vallée de la Rom : elle donne à Saint-Génis un mas qu'elle possède dans la paroisse de Maureillas et qui lui vient de sa mère Englese, et fait un legs de 4 setiers de blé et de vin à Saint-Martin de Fenollar (*Sancto Martino de Fonoleges*).

Ce document est précieux car il permet de faire un lien avec une des premières mentions de la famille Sant Martí, citée à de multiples reprises dans la documentation roussillonnaise du XIIe au XVe siècle (voir liste des Sant Martí retrouvés dans les actes entre 1182 et 1445 en annexe 6). Au début du XIVe siècle on pouvait faire le lien entre cette famille de Sant Martí et Saint-Martin de Fenollar, grâce à un document de 1315, mais le testament de dame Alissende ramène ce lien à la période d'apparition de la famille. Alissende semble avoir des biens par héritage à Maureillas, mais son legs à l'église de Fenollar peut refléter une dévotion familiale de son mari, qui porte le nom de Sant Martí, et dont une partie des ancêtres pourraient avoir été enterrés là³².

Dès 1191, les Sant Martí tiennent un fief à Laroque et sont en relation avec les seigneurs de Laroque, la famille d'Alamanda et de Ramon de Villademuls. Ils sont surtout connus par les inventaires de leurs droits et possessions à Laroque, où ils sont co-seigneurs en même temps que les comtes d'Empúries puis la famille Morey. On retrouve un Sant Martí précisément cité comme seigneur de Saint-Martin de Fenollar en 1316. Cet ensemble de documents, entre la fin du XIIe et le milieu du XVe siècle peut donc être considérée comme un embryon de généalogie de la famille de Sant Martí, que l'on peut rattacher avec assez de probabilité au lieu de Saint-Martin de Fenollar³³. Cet ensemble documentaire constitue une sorte de mention indirecte du lieu, et pose une question historique et archéologique à souligner. En effet, si une famille porte en 1174 le nom « *de Sant Martí* » deux points semblent assurés par les études historiques : il s'agit d'une famille noble, d'un lignage de chevaliers, et par ailleurs ce lignage est originaire d'un lieu nommé Sant Martí d'où il tire son nom car il y possède son enracinement, sous la forme d'un honneur (un bien noble) au

³¹ La fiche de ce parchemin est toujours disponible sur le site de la maison de vente Lafon Castanet. Le parchemin a été vendu pour la somme de 3900 euros.

³² On aura vu, au passage, que le nom de Mahaut n'apparaît pas dans cette documentation, et que nous n'y rencontrons jamais, non plus, ni la vicomtesse Mahaut et la famille de Castelnou, ni Mahaut, fille du comte de Barcelone, épouse d'un Castelnou ou d'un Castellvell...

³³ Rodrigue Tréton identifie lui aussi cette famille sous le nom de Saint-Martin de Fenollar (Treton 2010, index).

centre duquel le droit de cette famille est matérialisé, traduit, affirmé et exercé sous la forme d'un château. Cette affirmation est à la base de la définition de la féodalité, nous n'envisageons pas d'exception, à défaut de preuves convaincantes que le vieux dicton de nos maîtres « pas de lignage sans fief, pas de fief sans château » (pour les XIe-XIIe siècles) est erroné.

Si cette famille vient du lieu de Saint-Martin de Fenollar, il faut donc supposer qu'elle y possède un château, ou tout au moins qu'elle y en avait un aux XIe-XIIe siècles, au moment de la formation des lignages nobles. Or, à notre connaissance, il n'y a aucune mention directe de ce château dans les sources historiques (on l'a vu quasiment inexistantes pour ce lieu entre 1000 et 1300), et aucun vestige architectural ou archéologique identifié comme les restes d'un château possible sur ce territoire. Ce « château » aurait pu consister cependant en une simple tour sur motte dans les environs de l'église, comme point de contrôle non loin de la route ou d'un gué. Ce devrait être aussi un des objectifs de l'archéologie de rester attentif aux traces possibles d'un fossé et d'une motte.

2.3 Le territoire de Fenollar, d'après les sources écrites et le premier cadastre (XIVe-XIXe siècles)

Parmi les documents nouveaux découverts au cours de cette recherche, celui de 1316 (ADPO, 1B246, copie du XVIIe siècle, s.d. et incomplète) est particulièrement riche. En effet, outre la mention de Pierre de Sant Martí comme seigneur de Saint-Martin de Fenollar, ce document, rédigé à propos d'un conflit sur une saisie de bétail pâturant sur les terres du Boulou, a pour but de clarifier les limites entre Saint-Martin de Fenollar et Le Boulou. Il donne donc deux descriptions contradictoires de ces limites, qui mentionnent toutes deux de nombreux lieux-dits, dont plusieurs sont parfaitement identifiables sur le cadastre ancien et même les cartes actuelles. Mais soulignons tout de suite que ni l'église, ni un quelconque toponyme Mahut, Mahaut ou Magout n'y apparaissent.

Voici la traduction des principaux passages de ce document : « Sachent tous que comme une contestation est survenue entre les hommes et l'université (c'est-à-dire la commune) du Boulou et Pierre de Sant Martí, chevalier de Laroque et seigneur du lieu de Saint-Martin de Fenollar (*de Sancto Martino de Feneloguesio*)... selon laquelle le banier³⁴ avait fait une saisie à l'intérieur des limites de Saint-Martin, les hommes du Boulou disant le contraire... Le viguier du Roussillon, représentant le roi de Majorque, accompagné d'un juge et d'un procureur, le trois des calendes de mars de 1315 (27 février 1316, n. st.)... se rendit dans le lieu du conflit... Pierre de Sant Martí... affirma et tenta de prouver que les limites de Saint-Martin partent des limites du Boulou jusqu'au ruisseau appelé *de na Pastora*, et de là par la montagne moyenne (*per serra miga*) jusqu'au lieu appelé *Neret*, et de là en descendant jusqu'au fleuve Tech et de là en montant par la rive de ce fleuve jusqu'à la borne (*terminum*) qui divise les territoires de Saint-Jean Pla de Corts et du Boulou qui a été établie dans un bois. [...] « Les consuls du Boulou... affirment que les limites du Boulou partent de celles de Saint-Martin jusqu'au *Puig de Fontanals* où se trouve une borne de pierre et de chaux, et de là jusqu'à la *Coma Carabassal* et jusqu'à la *coma de Guimaran* (*Gimeran*), et de là jusqu'au lieu appelé *Comamala* et de là jusqu'à la rive *de les Antedes* et de là jusqu'à la borne placée sur la rive du Tech (au lieu appelé *Ripa Alta*) pour diviser les territoires de Saint-Jean Pla de Corts et du Boulou » (les compléments recueillis par les officiers royaux

³⁴ En latin *banderius* ; banier : garde du ban, ici des pâturages (mot attesté par Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français*) ; *bander* ou *baner* en catalan.

figurent entre guillemets). Les officiers royaux n'ayant pu se fier aux dépositions des témoins qu'ils soupçonnent d'être subornés, ils se rendent sur les lieux avec quelques hommes sages et anciens et avec le *batlle* du Boulou, avec lequel ils déterminent que jamais le *batlle* du Boulou n'a exercé de juridiction sur les mas appelés de *Cantagranoles* qui se trouvent à l'emplacement du conflit, mais que c'était le sous-viguier du Vallespir qui, au nom du roi, exerçait sa juridiction sur ces mas depuis longtemps, c'est-à-dire avant que le roi, ou son prédécesseur, ait accordé les justices du territoire de Saint-Martin de Fenollar au dit Pierre de Sant Martí... (la copie s'arrête là, les feuilles suivantes ayant été perdues depuis longtemps puisque sous la dernière ligne, une main a écrit, sans doute au XVIIe ou XVIIIe s., « *cetera desunt* », "le reste manque").

Le *correch d'en Naret* ou *Neret* se trouve aujourd'hui sur le territoire de la commune du Boulou, il est bien visible sur la carte au 25000^e, près de la limite avec Saint-Martin, au sud du mas d'en *Lion*. La limite entre les communes du Boulou et de Maureillas (Saint-Martin) suit en 1825 le *rec del Carbassal*. C'est bien le ruisseau de *Carbassal* ou *Carabassal* qui définit la limite entre les territoires des deux villages, Saint-Martin et Le Boulou, en 1665.

Le tableau succinct des toponymes retrouvés dans les sources (Annexe 7), entre le XIVe et le XVIIIe siècle suffit à montrer que le toponyme de Mahaut (ou un toponyme approchant) n'a pu être retrouvé. Le terroir dans lequel se trouve l'église et le mas qui s'y trouve ont pu changer de nom entre le Moyen Âge, l'époque Moderne et le début du XIXe siècle.

Mais il convient de signaler, pour être tout à fait exact, qu'aucun document ne mentionne l'église elle-même, ni le cimetière (sinon indirectement, par la mention de la paroisse, du curé, des legs pour distribution de charités, de sépultures...). Aucune déclaration du *capbreu* de 1410, pourtant établi pour le compte de l'abbaye d'Arles, propriétaire de l'église, ne fait état d'un mas touchant à l'église, pourtant, à notre avis, si ce mas était déclaré, il serait sans aucun doute identifié par cette mitoyenneté. Il faut penser soit qu'un hasard malheureux a fait disparaître ces mentions, soit que la maison touchant l'église n'est pas concernée par les concessions de mas, qu'elle n'est pas la maison mère d'un mas, mais une maison attachée peut-être à l'église...

En tout cas son nom et ses occupants ou tenanciers nous sont inconnus, à moins de supposer, ce qui est probable, qu'elle soit occupée par les desservants successifs de Saint-Martin. Nous disposons de plusieurs actes de prise de possession de la cure, mais aucun de donne de précision à ce sujet.

Ainsi, le 26 avril 1732, « dans l'église de Saint-Martin de Fenollar, diocèse d'Elne » le notaire royal apostolique du diocèse a mis le révérend Pierre Iglesias « en réelle, actuelle et corporelle possession de la cure rurale de Saint-Martin de *Fenoullar* » « et ce par la libre entrée en la dite église, prière faite à genoux devant le maître autel, baiser dudit autel, son de cloche, lecture d'un livre du chœur de la dite église et par les autres formalités et cérémonies en pareilles requises et accoutumées... » (ADPO G1005). Le 2 mai 1761, l'acte de prise possession du révérend Gaudérique Roig précise qu'il fut nommé à la « rectorie du lieu de Saint-Martin de Fenoullar » et mis « en possession du susdit bénéfice, ses droits et appartenances quelconques », ces « appartenances » pouvant consister en la maison adjacente à l'église, mais rien ne l'indique clairement...

L'examen des toponymes montre l'ancienneté de certains d'entre eux : Le *Pla de l'Arca*, dont le nom indique souvent un lieu où se trouvait autrefois un dolmen ou une tombe en coffre et bien sûr les rivières (*La Roma*, les rivières de Maureillas et Saint-Martin),

les ravines (*coma de Carbassal, d'en Neret*), les pics (*Pic Estella*), les ruisseaux (*La Roreda, Lo Conillé*) remontent parfois jusqu'au XVe siècle. Certains mas portent aussi des noms anciens, encore aujourd'hui : le mas Conte (auj. en ruines) est cité sous ce nom en 1695, mais la formule employée (*mansata dicta antiquitus de Les Comes et postea den Compte*) permet de remonter son existence au début du XVe siècle (*Borda Les Comes de les Comaleres*). Au milieu du XVIIIe siècle on rappelle encore son ancien nom, pour éviter toute confusion (*métairie Las Comes maintenant d'en Compta*).

Certains toponymes sont intéressants, comme ce lieu-dit *Picapedra*, qui semble être étendu sur tout le massif qui sépare la Cluse haute du Boulou, à l'est de la Roma, et qui doit indiquer la présence d'une carrière ou de plusieurs lieux d'extraction disséminée (ainsi qu'on en trouve dans les environs immédiats) de marbres (cf. carrières de L'Écluse et du Perthus) ou de grès (*Les Moles* au Boulou).

En guise de conclusion

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la haute valeur historique et archéologique du lieu de Saint-Martin de Fenollar. Par le passage probable de la Via Domitia, et sans doute l'existence à proximité d'une des stations citées dans l'Itinéraire d'Antonin, par la bonne conservation d'une église citée dès le IXe siècle, et dont l'architecture peut remonter à cette époque ou au moins à l'époque pré-romane, par la présence de fresques mondialement connues par les spécialistes de la peinture médiévale, Saint-Martin de Fenollar est un lieu majeur du patrimoine nord-catalan.

Il est en outre, et peut-être plus encore, un lieu emblématique des débats et des passions autour de ce patrimoine et des manières bien différentes, selon les auteurs et selon les époques, de chercher, d'interroger, d'argumenter, de prouver.

Les données objectives d'une fouille archéologique programmée y seront d'autant plus précieuses. Nous avons indiqué précédemment, à l'occasion, quelques unes des questions que l'historien peut poser à l'archéologue, ou quelques unes des pistes qu'il peut proposer à ses interprétations.

Annexes

Annexe 1

Indications sur la localisation de Ad Centuriones, par Pierre de Marca, *Marca Hispanica* 1685, chapitre X, col. 52. Pierre de Marca propose d'identifier cette station avec Céret.

Annexe 2 (a et b)

L'article « ad Centuriones » de la *Notice de l'ancienne Gaule*, par d'Anville, en 1760. Une bonne approche logique de localisation, qui corrige Marca, mais sans proposition exacte.

Annexe 3 (a et b)

D.-M.-J. Henry en 1820 propose le premier de placer Ad Centuriones à Fenollar. Il introduit immédiatement le débat sur *La Magout*.

Annexe 4 (a, b et c)

Quartier identifié sous le nom « *La Magout* » cadastre napoléonien de Maureillas, dont le plan est daté de 1823 (date de la réunion des communes de Saint-Martin-de-Fenollar et de Maureillas), ADPO, 2J127/106. Indications sur les parcelles composant ce « quartier » dans l'état des sections, 1825, ADPO, 1025W111, section A, dite de Saint-Martin. Cl. A. Catafau

Annexe 5

Pierre Puiggari, attaché à combattre la théorie de Henry sur les origines arabes du terme La Mahout, le relie pour la première fois au nom féminin Mahaut, forme catalane de Mathilde, et donne pour exemple de ce nom, attesté dès le Moyen Âge en Roussillon, la vicomtesse Maaut de Castelnuovo. Le *Publicateur du département des Pyrénées-Orientales*, 1832, n. 29, p. 115. Cliché Marie Grau

Annexe 6 (a, b)

Joseph Jaubert de Réart, deux ans après seulement, répond à Puiggari, pour soutenir la théorie d'une origine arabe, dans un curieux article qui mêle légendes et archéologie. Le *Publicateur du département des Pyrénées-Orientales*, 1834, p. 201-202. Clichés Marie Grau

Annexe 7

Carte postale postée en 1909 : malgré l'erreur d'attribution iconographique (la photo montre deux images successives de la Vierge, aux moments de l'Annonciation puis de la Nativité) le cachet de la poste fait foi de la mise en place précoce d'une promotion touristique des fresques, déjà intégrées au patrimoine local.

Annexe 8

Scène enluminée représentée en marge de la copie du codicille de Ramon-Berenguer (1131) réalisée dans le *Liber Feudorum Major* d'Alphonse II le Chaste, vers 1180-1190, et que où l'on a coutume de voir une représentation du comte Ramon-Berenguer et de sa fille Mahaut, récipiendaire de la donation d'un « honneur » dans la vallée du Tech.

Annexe 9

Testament de dame Alisende, épouse de Pierre de Saint-Martin, legs au monastère de Saint-Génis (des Fontaines) et à d'autres églises, dont Saint-Martin de Fenollar.

7 décembre 1187

Bande de parchemin (50 x 15 cm), écrite en langue latine sur 13 lignes non réglées.

Vente Lafon Castanet du 19 mars 2010, lot n° 2

[entre crochets : mot difficile à lire sur la photographie]

Quoniam nullus in carne positus mortem evadere potest, idcirco ego Alisendis domina cupiens sequi vestigia precedentium patrum magna [etacta] egretudine in meo plene senso et memoria firma dispono testamentum meum et eligo manumissores meos ad [comprobendam] meam voluntatem Pontium capellanum de Taniano et Bernardum de Tressera et Guillelmum de Furno Chalcher, ita ut isti distribuant omnia mea mobilia et immobilia sicut in hac paginola scriptum reperitur. Primum dimitto corpus meum sepeliendum monasterio Sancti Genesii et dimitto eidem monasterio lectum meum et unum convivium, et in adjacentia Sancti Stephani de Maurelianis dimitto predicto Sancto Genesio totum mansum Guillelmi Nerdera cum hominibus et feminibus in ipso manso presentibus et futuris pro ut [melius cum] exitibus et regressibus suis et tenidonibus et pertinentiis suis heremis et condirectis mihi Alisendi predicte per voces matris mee Englese accidit, et sic sit [proXXXnatur] alodium franchum et liberum supradicti Sancti Genesii. Insuper dimitto prefato Beato Genesio per alodium totam meam partem unius borde in adjacentia Sancti Felicis de Taniano quam tenet Raimundus Saurina cum omnibus pertinentiis suis et tenidonibus et cum hominibus et feminibus presentibus et futuris ita ut post obitum mariti mei Petri de Sancto Martino habeat supradictam bordam Sanctus Genesius liberam. Dimitto clericis Sancti Felicis de Taniano unum modium inter panem et vinum. Sancto Juliano de Taniano dimitto .C. solidos barchinonenses qui sint persoluti ad unum annum completum post obitum meum omni ooccasione remota qui supradicti .C. solidi barchinonenses stabilantur ad proficuum supradicte ecclesie in honore perpetuo. Si vero ad terminium prefatum persoluti non fuerint, rectores illius loci Sancti Juliani teneant et esplectent campum meum de condaminis et vineam meam de Gavarra donec persoluti sint supradicti .C. solidi barchinonenses. Dimitto Sancto Martino de Fonoleges .IIII. sextarios inter panem et vinum. Totum alium honorem meum, alodia et [feudos] et avere ubicumque habeo vel habere debeo sive ex parte patris sive ex parte matris vel antecessorum meorum et omnem hereditatem que mihi prefate Alisendi evenire debeat qualicumque voce et ratione totum integre ac generaliter dimitto et dono et in presenti trado marito meo Petro de Sancto Martino ad omnes voluntates suas faciendas [perXXXXter] et persolvat expensas funerum mearum. Nullus hoc valeat disrumpere.

Actum est hoc VII idus decembris, anno Christi M. C. LXXX.VII regnante Philippo rege in Francia. Sig+num Alisendis domine quæ hanc cartam testamenti fieri iussi, firmavi, laudavi et testes firmare rogavi et dimitto adhuc plus iam dicto marito meo ad omnes voluntates suas faciendas umperpetuum totum ilum honorem quem Beregarus de Maurelianis dimiterit mihi sicut in suo testamento scriptum repperitur et dimitto ei totum honorem Petri Raimundi de Bruillano qui fuit olim, salvo jure Sancti Genesii.

Sig+num Berengarii de Sancto Martino. Sig+num Berengarii de Furnolis. Sig+num Johannis Cabater. Sig+num Brugerii. Sig+num Petrus Baiulus. Sig+num Petrus Faber. Sig+num Beneti Dalmatie.

Nicholaus presbiter rogatus atque iussus extitit scriptor rei <seing manuel> huius.

Annexe 10

Famille de Sant Martí

succession chronologique, dates et relations familiales, documents consultés dans le cadre de cette recherche

Berenguer de Sant Martí 1174, 1182

et son fils 1174

Pierre de Sant Martí 1182, 1191

marié à :

1- Alissenda (+ 1187) (testament : legs à St-Martin de Fenollar)

2- la sœur de Pierre de La Clusa 1198

Guillem de Sant Martí 1207, 1209

assesseur du batlle et viguier de Perpignan

Guillem de Sant Martí 1214-1219

chanoine d'Elne

Arnald de Sant Martí 1221

Guillem de Sant Martí 1234, 1243

Ramon de Sant Martí + avant 1262

Guillem de Sant Martí, Berenguer de Sant-Martí, Adélaïde de Sant Martí

(frères et sœur, enfants de Ramon 1262)

Berenguer de Sant Martí 1267

Pierre de Sant Martí

chevalier de Laroque (-des-Albères), seigneur de Saint-Martin de Fenollar, 1316

et Pierre, son fils, 1316

Pierre de Sant Martí, seigneur de Saint-Martin de Fenollar, 1341,

Pierre de Sant Martí, seigneur de Saint-Martin, acheteur de la seigneurie et du château de Maureillas, habitant Laroque 1373

Ferrer de Sant Martí

héritier de Pierre de Sant-Martí 1375, seigneur de Laroque 1375-1396, 1419

Gaspar de Sant Martí

chevalier de Maureillas, seigneur de Laroque, 1434-1458

seigneur de Fenollar 1449, testament 1458

+ avant le 11 décembre 1473

Ferrer de Sant Martí et Miquell de Sant Martí

frères et fils de Gaspar de « S-M del Fonollar » et de Na Mundina, son épouse, tous deux morts à cette date, en conflit (pour héritage ?) 1495

mentions des années 1174, 1182, 1198, 1207, 1209, 1214, 1219, 1221, 1234, 1243, 1262, 1267 : Tréton 2010, n° 95, 112, 175, 202, 223, 241, 269-270, 280, 335, 422, 608, XXXI

mention de 1197 : document vente Lafon Castanet

mention de 1191, 1419 : Alart, *Cartulaire manuscrit*, tome T, p. 1-4 (Catafau 1998, 377) ; tome J, p. 48

mention de 1316 : ADPO, 1B246, fol. 6-8

mention de 1341, 1373, 1449, 1473 : Alart CM, t. N, p. 370, p. 371 ; t. P, p. 376, p. 378

mentions de 1375, 1396, 1434-1458 : ADPO 3E40/1161, 8J20, 8J21 (Catafau 1998, 378-390)

De nombreuses autres occurrences de la famille Sant Martí (ou Sent Martí) dans la série 1B des ADPO n'ont pas été consultées.

Il existe aussi une famille Sant Martí dans le diocèse de Gérone (cf. Ramon Martí, *Col.lecció diplomática...*)

Annexe 11

Lieux-dits de Saint Martin de Fenollar XVe – XVIIIe siècles					
Lieu-dit	date source	voisinage		divers	Identification cadastre/25000e
Mas den Masdamont de Camaleriis	1400 testament Alart, CM, t. P, p. 237			Legs pour charité à St-Martin de Fenollar	
Coyl de Comaleres, correch de la Viyasa	1341 CM, t. N, p. 370				
Correch den Marsal	1341 CM, t. N, p. 370				
Borda de Marçal	1410 H 61	aff cum casale borda den Cadavall	Via de Cereto Via de Maureliariis		
Pla d'Arques Lo Plan de l'Archa	1410 H 61		Via qui va à Céret	A cheval sur territoire de Maureillas Un mas s'y trouve	Toujours sous ce nom au XIX et sur carte actuelle, au N-O de l'église St-M Mas encore sur cadastre XIX « mas du Pla de l'Arque » actuel mas Forcade
Los Clausells	1410 H 61	via		Ld aussi Mathacaula, à cheval sur Maureillas et Fenollar	
Mas de Comaleres	1410 H 61	riparia de Sant Marti	ten. Petri Huc qui fuit d'en Rossa		
La Coma de Camp Pedros	1410 H 61				
Camp Pedros	1410 H 61	Via publica	Mas den Rossa	Sans doute en bordure du Tech (galets)	Près du Mas Forcade ?
Lo Mas den Rossa	1410 H 61	Rive du Tech Rivière de Maureillas	Route de Céret à Collioure		Entre le Tech et la route de Céret : près du mas d'en Lion?
Lo Mas de Cantagranolles	1410 H 61			Ld qui signifie Cantagranottes : « où chantent les grenouilles » Près d'un ruisseau, d'une mare ?	En 1316 ces mas se trouvent sur le territoire contesté par le seigneur de St-M : ils se situent entre le Rec de Carbassal et le correc del Neret Auj. sur territoire du Boulou ?
Mas en ruines	1410 H 61	In medio cujus mansi transit via publica	correch		
La Roma	1410 H 61				Rivière La Rome
Les Fexes	1410 H 61				
Mas den Sunyer	1410 H 61				
Lo Gorch dez Vives	1410 H 61	riparia de Sant Marti ten. den Senyer	insula (île) du mas dez Vives		
Borda Les Comes de les Comaleres Métairie Las Comas maintenant d'en Compta	1410 H 61 1737-1739 3E49/120	Touche ter. de La Clusa	Camp de La Sala, au milieu chemin royal de Perpignan à Gérone	Est et nord : Coma del Carbassal Le Boulou – Montesquieu Sud : La Clusa	Ruines du Mas Conte Est du terr, au-dessus des vignes de St Martin

mansata Les Comes puis d'En Compte	1695 3E49/130			Ouest : coma La Guillera	
Camp de La Sala	1737-1739 3E49/120 1695 3E49/130		Métairie Las Comas, au milieu chemin royal de Perpignan à Gérone		
Bosch de Sant Marti	1449 Alart, CM, tome P, p. 377			S'y trouve un bois	cadastre et carte :Hortes del bosc, près du Tech, au nord de S-M et l-d « St Marti » sur carte
Pica Estela	1737-1739 3E49/120	Mariés Lana et Compta, reste de la métairie Compta	La Clusa au sud Au nord Le Boulou au correch Carbassal		Carte : Pic Estelle Entre St Martin, L'Ecluse et le Boulou
correch Carbassal	1737-1739 3E49/120				Carte : rec del Carbassal
Lo Conillé Lo Conillo	1737-1739 3E49/120	Au sud : La Clusa, boudules entre terr de Fenollar et La Clusa	Nord : Le Correguet de La Coma del Nogul Serrat de La Garolla Un piló	Faisait partie des dépendances de la métairie Las Comas	Carte : rec d'en Conillo
Lo Camp Malaner	1737-1739 3E49/120	Est : La Colomina Sud : riv de l'Olivette de Falgora	Ouest : serrat, vers riv. De l'Eclusa		
Roureda de la Ribera	1666 2B1073	Correch de la Roreda		Près du mas den Compta ?	La Roureda d'en Brunet, près des ruines du Mas Conte
Picapedra	1695 3E49/130	Aux possessions de Conte	Au sud Au terr. De La Clusa Au nord au terr du Boulou, ld Lo correch Carabassal		

Bibliographie

Bonnefoy 1860 – Bonnefoy, Louis de, Épigraphie roussillonnaise, *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, vol. 12, 1860, p. 41-44.

Brutails 1886 – Brutails, Jean-Auguste, « L'église Saint-Martin-de-Fenouillar », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1886, p. 443-449.

Calmette, Vidal 1931 – Calmette, Joseph, et Vidal, Pierre, *Histoire de Roussillon*, 1931, 268 p.

Castellvi Got 1995 – Castellvi Georges, Got Castellvi Sabine, Recherches sur la station romaine d'ad Centuriones (Saint-Martin de Fenollar, Maureillas-Las Illas, Pyrénées-Orientales), *Études Roussillonnaises*, tome XIII, 1994-1995, p. 47-52.

Castellvi 2011 – Castellvi, Georges, *La Via domitia et ses embranchements*, Perpignan, Trabucaire et CNDP, 2011, 103 p.

Castiñeiras, Camps 2011 – Castiñeiras, Manuel, et Camps, Jordi, *L'Art roman dans les collections du MNAC*, Barcelone, 2011, 223 p.

Catafau 1998 – Catafau, Aymat, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XVe siècles)*, Presses Universitaires de Perpignan-Editorial Trabucaire, Perpignan, 1998, 717 p.

Caucanas 1987 - Caucanas, Sylvie, Les premières mentions de moulins en Roussillon, *Études roussillonnaises offertes à Pierre Ponsich, mélanges d'archéologie, d'histoire et d'histoire de l'art du Roussillon et de la Cerdagne* réunis et édités par Marie Grau et Olivier Poisson, le Publicateur, 1987, p.

CC 2006 – *Catalunya Carolíngia*, vol. VI, *Els Comtats de Rosselló, Conflent, Vallespir i Fenollet*, a cura de Pere Ponsich, revisat i completat per Ramon Ordeig i Mata, Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, 2006, 2 vol. (620 p.).

Durliat 1958 – Durliat, Marcel, *Roussillon roman*, Zodiaque, La nuit des temps, 7, 1958 (4^e édition 1986), 259 p. (326 p.)

Henry 1820 - Henry, D.-M.-J., *Recherches sur la voie de Rome en Espagne, à travers le Roussillon, et examen critique de l'Itinéraire d'Antonin, depuis Narbonne jusqu'aux Trophées de Pompée*, Perpignan, Chez Tastu père et fils, 1820, 31 p.

Henry 1835 - Henry D.-M.-J., *Histoire de Roussillon, comprenant l'histoire du royaume de Majorque...*, Paris, Imprimerie royale, 1835, 2 vol., CXIV-558-671 p. ; 22 cm.

Henry 1842 – Henry, D.-M.-J., *Le Guide en Roussillon ou itinéraire du voyageur dans le département des Pyrénées-Orientales, contenant un aperçu de l'histoire de la province...*, Perpignan, Librairie de J. B. Alzine, 1842, XXI-352 p.

Jaubert de Réart 1834 - Jaubert de Réart, Joseph, «Souvenirs pyrénéens - La Mahut »,

Le Publicateur des Pyrénées-Orientales, 1834, n° 49, p. 201-202.

Kotarba *et al.* 2007 – Kotarba, Jérôme, Castellvi, Georges, Mazière, Florent, *Carte Archéologique de la Gaule, Pyrénées-Orientales*, MSH, 2007, 712 p.

Marca 1688 – Marca, Pierre de, *Marca hispanica sive limes hispanicus : hoc est, geographica et historica descriptio Cataloniae, Ruscinonis et circumjacentium populorum*, Paris, 1688, 1490 col.

Ménétrier 1870 – Ménétrier, Louis, « Notice sur la voie romaine dans le Roussillon indiquée dans les itinéraires d'Antonin et de Peutinger... », *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XVIII, 1870, p. 245-270.

Passarrius Catafau 1996 – Passarrius Olivier, Catafau Aymat, "Laroque-des-Albères de l'Antiquité à la fin du Moyen Age. Histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois", en collaboration avec, *Etudes Roussillonnaises*, t. XIV, Perpignan, 1995-1996, p. 7-30.

Poisson 1991 – Poisson, Olivier, *Saint-Martin de Fenollar*, Guide, éd. Le Publicateur, Perpignan, 1991, 31 p.

Poisson 2005 – Poisson, Gabriel,

Ponsich 1974 – Ponsich, Pierre, « Le Maître de Saint-Martin de Fenollar », *Caheirs de Saint-Michel de Cuxa*, t. 5, 1974, p. 117-129.

Ponsich 1996 – Ponsich, Pierre, Sant Martí de Fonollar, *Catalunya romànica*, vol. XXV, *El Vallespir*, 1996, p. 145-153.

Puiggari 1832 - Puiggari, Pierre, « Suite de la dissertation sur les Sarrasins... 2^e article », *Le Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1832, n° 29, p. 115.

Tréton 2010 – Tréton, Rodrigue, *Diplomatari del Masdèu*, Barcelona, Fundació Noguera, 2010, 5 volumes, 3211 p.

Vidal 1899 – Vidal, Pierre, *Guide dans le département des Pyrénées-Orientales*, 1899(Lafite reprints, s. d.), 544 p.